



HAL
open science

Léon Pilatte, pasteur à Nice
Myriam Anny Orban

► **To cite this version:**

Myriam Anny Orban. Léon Pilatte, pasteur à Nice. Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 2014, 160, pp.733-770. hal-03739876

HAL Id: hal-03739876

<https://hal.science/hal-03739876>

Submitted on 28 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français

Tome 160
Juillet-Août-Septembre 2014



Revue trimestrielle fondée en 1852

Droz
Genève - Paris

© Copyright 2014 by Librairie Droz S.A., 11, rue Massot, Genève.

Ce fichier électronique est un tiré à part. Il ne peut en aucun cas être modifié.

L' (Les) auteur (s) de ce document a/ont l'autorisation d'en diffuser vingt-cinq exemplaires dans le cadre d'une utilisation personnelle ou à destination exclusive des membres (étudiants et chercheurs) de leur institution.

Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet, de le vendre ou de le diffuser sans autorisation écrite de l'éditeur.

Merci de contacter droz@droz.org <http://www.droz.org>

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français

Tome 160 (2014)



Revue trimestrielle fondée en 1852

Au siège de la Société
54, rue des Saints-Pères 75007 Paris

Léon Pilatte, pasteur à Nice

Myriam A. ORBAN

Nice

« Sans conteste, écrit André Encrevé, Léon Pilatte fut l'une des personnalités les plus marquantes du protestantisme français de la seconde moitié du XIX^e siècle¹. » La vie de Léon Pilatte est pourtant moins bien connue que celle de ses confrères avec qui il débuta son ministère avant son arrivée à Nice. Elle est évoquée dans plusieurs ouvrages mais rares sont les éléments concernant son parcours niçois. C'est pourtant au sein de la population du comté de Nice, qui deviendra département des Alpes-Maritimes, qu'il a laissé son empreinte la plus marquante. Ce sont les années de maturité, les plus fécondes de sa carrière.

Au cours de ce long parcours sa pensée a évolué mais, comme vers la fin de sa vie il détruisit toutes ses archives, l'historien, le chercheur, se heurtent à de grandes difficultés pour retracer son cheminement personnel et, de ce fait, ses *bifurcations*, tant du point de vue politique que théologique. Cette recherche sur sa vie à Nice s'est basée sur ses courriers à la Table vaudoise et à Jean-Pierre Meille² pasteur à Turin, rédacteur en chef de *La Buona Novella*, périodique protestant créé en 1855³, auquel Pilatte enverra de nombreux articles. Cette correspondance active conservée aux Archives de la Table vaudoise (Arch. TV) à Torre Pellice (Italie) s'étend de 1854 à 1888. Les documents conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), les procès-verbaux des assemblées de l'Église vaudoise conservés à l'Église protestante unie de Nice - Saint-Esprit (ERF Nice) ainsi que la lecture des journaux locaux m'ont permis de recontextualiser ces courriers en étant aidée par les informations issues des recherches contemporaines.

Dans la majeure partie de ces lettres, Pilatte montre sa préoccupation, voire ses inquiétudes, quant à la question de l'évangélisation en Italie et des problèmes soulevés par le nombre de « sectes » qui s'installent à Nice à partir de la libération religieuse de Charles-Albert⁴ (Carlo-Alberto di Savoia) puis de l'annexion⁵ à la France en 1860. Contrecarrer la papauté, contrer les « sectes », évangéliser

1. André ENCREVÉ, *Les Protestants. Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, vol. 5, (sous la direction d'André Encrevé), Paris, Beauchesne, 1993, p. 389.
2. Jean-Pierre Meille: Forterocca 1817- Luserne San Giovanni 1887.
3. Arch. Table vaudoise (Arch. TV), Lettre de L. Pilatte à J.-P. Meille du 10 février 1858.
4. Charles-Albert promulgue le Statut fondamental de la Monarchie de Savoie le 4 mars 1848.
5. Annexion : le mot est employé dès 1860. Aujourd'hui on lui préfère « rattachement » plus neutre ; on parle aussi de « réunion », car le Comté de Nice avait déjà été rattaché à la France de 1792 à 1814.

seront les moteurs principaux de toutes ses activités. Alors qu'il se préoccupe de politique nationale, comme on le constate à la lecture des journaux tel *L'Église Libre*, qu'il créa en 1869 mais aussi aux remous créés dans sa communauté par ses positions radicales, paradoxalement, on ne trouve pas dans cette correspondance sa position ni même aucune allusion aux questions politiques propres au Comté ni au mouvement du *Risorgimento* qui secoue toute l'Europe. Questions pourtant particulièrement sensibles dans cette région qui vient d'être « annexée ». Notons, toutefois, que la question italienne se perçoit en filigrane puisqu'il est principalement question de l'évangélisation de la péninsule.

Outre les documents conservés aux Archives départementales, j'ai travaillé sur des journaux locaux mais leur caractère partisan, voire polémique, exige la plus grande prudence. J'ai également consulté les recherches contemporaines qui ont été entreprises sur l'histoire du comté de Nice au XIX^e siècle. Malgré le peu d'éléments concernant sa vie privée, ces courriers permettent néanmoins d'entrevoir le caractère de Pilatte. Tout d'abord, il s'en dégage un sentiment de découragement permanent devant la tâche immense qui lui est confiée et le peu de résultats qui lui semblent obtenus, par rapport à son investissement personnel. Sans doute sa mauvaise santé n'est-elle pas étrangère à cette mélancolie permanente qui va peut-être de pair avec la théologie du péché particulièrement développée dans la petite communauté revivaliste. La disparition précoce de son épouse a probablement accentué ce penchant. Très affecté par ce décès, il ne se remarie pas, contrairement aux usages de son temps, et il élève ses enfants avec la seule aide de ses domestiques.

Pour la vie de Léon Pilatte avant son arrivée à Nice voir : Hippolyte DRAUSSIN, *Léon Pilatte, un grand évangéliste français*, Cahiers de l'évangélisation n° 5, Paris, Société centrale évangélique, 1928, 16 p. ; « Léon Pilatte, L'homme et son œuvre » *Revue Chrétienne*, 1894, t. 14, année 41, n° 1. Charles LUIGI et Hippolyte DRAUSSIN, *Léon Pilatte, Œuvres choisies*, Paris, Fischbacher, s.d.. Charles LUIGI, *Une idée touchant l'évangélisation*, Lausanne, Imprimerie Georges Bridel et Cie, 1894. Émile-Guillaume LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Paris, P.U.F, 1988², coll. « Quadrige ». Jean BAUBÉROT, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX^e siècle*, thèse de doctorat de troisième cycle, Faculté des lettres et des sciences humaines de Paris, 1967. André ENCREVÉ, *Les Protestants. Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, vol. 5, Paris, Beauchesne, 1993 ; id., *L'expérience de la foi, Pensée et vie religieuse des huguenots au XIX^e siècle*, Genève, Labor et Fides, 2001 ; id., *Les Protestants en France de 1800 à nos jours, histoire d'une réintégration*, Paris, Stock, 1985 ; id., *Protestants français au milieu du XIX^e siècle. Les Réformés de 1840 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986 ; id. (dir. avec Michel RICHARD), Actes du colloque, *Les protestants dans les débuts de la III^e République (1871-1885)*, Paris,

S.H.P.F., 1979. *L'Evangelical Christendom*, journal édité à Londres, suit avec intérêt ce qui se passe en France et en Europe, relate toutes les « tracasseries » dont sont l'objet les protestants⁶ et, bien sûr, celles subies par Léon Pilatte⁷ ainsi que la revue américaine *The Baptist Missionary Magazine*⁸. On peut aussi consulter les ouvrages que Pilatte publie durant cette période. En 1846, *Du Mariage des prêtres, Réponses à une brochure intitulée du célibat ecclésiastique*. En 1848, *Sortez de Babylone! Appel à la population sénonaise, Réponses aux calomnies répandues dans le public par MM prêtres Ch. De L. et autres, à l'occasion des conférences prêchées à Sens en octobre, novembre et décembre 1847* et, avec son ami Pressensé, *Le Synode réformé de 1848 par deux témoins*⁹. En 1849, *Petit discours sur le communisme et le christianisme, à mes amis du Faubourg Saint-Marceau*¹⁰. Également ses articles pour des journaux américains, notamment *The Independant*.

I. Les débuts de Pilatte à Nice

L'appel à Nice

En 1852, de retour d'une tournée aux États-Unis, l'évangéliste Léon Pilatte et Julia Whittemore, une riche héritière canadienne qu'il a épousée lors de son voyage, s'installent à Paris. Ils doivent bientôt quitter la capitale pour une ville de la Méditerranée afin de rétablir une santé défaillante : Pilatte est atteint de laryngite chronique. Ils choisissent Menton. Une petite cité tranquille pour Léon Pilatte, qui a vécu la trépidante vie parisienne puis a voyagé longuement aux États-Unis. Le climat est réputé pour sa douceur et considéré comme favorable aux santés fragiles. Menton est à cette époque une Ville libre d'environ 4 500 habitants, qui a fait sécession de la principauté de Monaco en 1848. On y parle un patois mâtiné d'occitan et de ligurien. Une petite communauté protestante vient d'éclorre, qui a secoué les Mentonnais de l'époque. Jean-Marie Trenca, cousin du gouverneur Charles, s'est converti au protestantisme en 1850. Un acte hautement symbolique, dans une région

6. *Evangelical Christendom*, Vol. II, London, Patridge and Oakey, Paternoster Row, 1849, p. 42.

7. *Evangelical Christendom*, Vol. III, London, Patridge and Oakey, Paternoster Row, 1848, p. 76.

8. *The Baptist missionary magazine*, Massachusetts Baptist Convention, American Baptist Foreign Mission Society, Vol., 29, 1849, p. 181. *Evangelical Christendom*, 1849, p. 41.

9. Edmond de PRESSENSÉ, LÉON PILATTE, *Le Synode réformé de 1848 par deux témoins*, Paris, Librairie protestante, 1848. Cette brochure est en quelque sorte leur déclaration de foi. Le futur pasteur niçois réaffirme à plusieurs reprises ce qui deviendra son credo : l'Église réformée est une Église de professants (les croyants expriment ce qu'ils croient). Il estime que cette profession est universelle, les Églises ne sont pas multitudinistes (c'est-à-dire ouvertes à diverses options théologiques).

10. LÉON PILATTE, *Petit discours sur le communisme et le christianisme, à mes amis du Faubourg Saint-Marceau*, Paris, chez l'auteur, 1849, p. 6 ss.

profondément catholique attachée à ses traditions, qui a provoqué de virulentes polémiques et des antagonismes au sein du milieu aristocratique dont il est issu. La population dans son ensemble est révoltée que l'un de ses dignitaires puisse adhérer à une religion hérétique. Pilatte en a-t-il eu connaissance? Toujours est-il qu'il est chargé, dès son arrivée en 1853, de prendre en main la vie spirituelle des quelques personnes que J.-M. Trenca a réunies¹¹. On lui demande d'assurer le culte, clandestinement, dans une chambre d'hôtel. Quelque temps plus tard, il obtient « une modeste salle, accessible aux curieux et constituant par conséquent un moyen de propagande, mais excitant aussi l'animosité des adversaires de l'Évangile qui n'épargnaient pas les vexations de toutes sortes aux hérétiques »¹².

Il est alors appelé par le pasteur vaudois Barthélemy Malan¹³, en poste à Nice depuis le rattachement de l'Œuvre évangélique à la Table vaudoise, à venir prendre en main la communauté. La Table, et particulièrement le modérateur Revel, se sont pourtant montrés réticents concernant la proposition de Malan, s'inquiétant de ses options républicaines et des risques que cela comportait dans une société aulique¹⁴. Il est finalement décidé que Pilatte prendra en charge la section française et qu'un adjoint lui sera envoyé pour la partie italienne de l'Œuvre. Il a trente-deux ans quand il donne sa première prédication le 1^{er} avril 1854 dans une salle du faubourg de la Croix-de-Marbre, lieu de résidence privilégié des hivernants anglais depuis la restauration sarde de 1814. Une tâche immense et difficile l'attend dans une région déstabilisée par les projets d'unification de l'Italie et les mesures libérales du roi Victor-Emmanuel et de son ministre Cavour. Léon Pilatte est d'emblée fasciné par la ville. Il en exprime tout le charme dans une lettre à Alphonse Karr, journaliste et horticulteur, républicain qui s'exilera à Nice en 1854. « Allez à Nice! Allez-y par le télégraphe électrique si vous pouvez! Climat charmant, situation délicieuse dans une baie nommée non sans raison la baie des Anges, le soleil d'Italie, à une demi-heure de marche la fraîcheur de la Suisse, et des soirées, des nuits plus belles que celles de Naples! Véritable Paradis¹⁵. » Il s'est installé avec sa famille au 13 rue de la Croix-de-Marbre, qui devint la rue de France. Il prend ses fonctions d'évangéliste le 28 avril mais n'est

11. Nous possédons peu d'archives sur l'Église de Menton. Le pasteur Pierre Évrard qui a réalisé une étude indique que régulièrement, tous les douze ans, le pasteur J. Delapierre les détruisait; cf. SHPF, Mss Varia 1652/6. 2M5, Chapelle Trenca.

12. Charles LUIGI, Hippolyte DRAUSSIN, *Léon Pilatte, Œuvres choisies, op. cit.*, p. 48.

13. Arch. TV, Carton 13, 1852-1853, p. 285. En 1854, le pasteur Barthélemy Malan, d'Angrogne dans le Piémont, est délégué par la Table vaudoise afin de diriger la communauté protestante niçoise pour une période d'essai de six mois. Il est secondé par Antoine Gay, suffragant à l'époque, afin de répondre aux besoins des Italiens.

14. Arch. TV, Lettre du pasteur Revel du 30 mars 1854.

15. Cité par Jules Bertaut, *Côte d'Azur*, Paris, Hachette, 1931, p. 83.

pas encore officiellement nommé. Le rattachement à la Table vaudoise qui a regroupé étrangers et sujets sardes n'est pas fait pour rassurer les autorités qui, si elles tolèrent les religions dissidentes des étrangers, ne tiennent aucunement à ce que leurs nationaux répandent la religion « dite réformée ». Jusque-là, les communautés évangéliques à Nice étaient supra confessionnelles, animées – et financées – par des étrangers qui souhaitaient transcender toutes les divisions théologiques et ecclésiastiques. Elles représentaient une toute petite minorité en pays catholique et les autorités civiles sardes ont eu tout loisir de répéter qu'il n'y a pas de protestants dans le Comté. C'est oublier ou ignorer que, grâce au libéralisme politique de Victor Emmanuel et de Cavour, divers groupes religieux se sont installés dans la région : des wesleyens, des méthodistes, des darbystes qui refusent toute idée de hiérarchie dans l'Église, voire l'idée même d'Église ou d'institution. Son installation suscite une grande méfiance au sein des autorités, tant civiles que religieuses, du fait de sa nationalité française et de ses options républicaines. La police sarde est très au fait de tout ce qui se passe de l'autre côté de la frontière et veille à ce que les idées révolutionnaires de la France ne se propagent pas dans le Comté où s'étaient réfugiés des légitimistes français en 1830 puis des républicains en 1851 à la suite du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Une cohabitation sous haute surveillance du fait de partis antagonistes et turbulents. Les groupes religieux protestants issus du Réveil qui arrivent d'Angleterre semblent moins inquiétés du moment qu'ils ne sèment pas la mésentente au sein de la population. Quant aux évangélistes italiens, Cavour – dont la mère est protestante – semble disposé à tolérer leurs réunions pour peu qu'ils ne troublent pas l'ordre public¹⁶ ; les débats dogmatiques et ecclésiastiques qui ont fait leur apparition provoquent parfois de véritables disputes. La maison de Pilatte est perquisitionnée par la police (le 18 mars 1855)¹⁷, des Bibles, des Nouveaux Testaments et des ouvrages religieux sont saisis.

Dès sa prise de fonction, dans sa correspondance avec le pasteur Jean-Pierre Meille, il dénonce les choix théologiques de l'évangéliste italien Luigi De Sanctis¹⁸ au sein de la Société des Traités religieux¹⁹, maison d'édition qui

16. Myriam A. ORBAN, *La religion des aristocrates dans le Comté de Nice et les Alpes-Maritimes au XIX^e siècle*, Nice, Culture Sud, 2010. Lettre de Cavour à Guicciardini, p. 72 et 74.

17. *Herald, Religious arrests in Sardinia*, 1855.

18. Luigi De Sanctis (ou Desanctis, 31/12/1808 – 31/12/1869, Pinti, Italie). En 1847, il travaille sur le concile de Trente et il se convertit au protestantisme. 1849 : appel du comité italien de Genève pour la rédaction de traités religieux destinés aux États sardes. 1852 : évangéliste de l'Église vaudoise, il s'en sépare pour se rapprocher de l'œuvre d'évangélisation connue sous le nom d'Églises libres, proches des idées plymouthistes. 1864 : il quitte Gênes et le plymouthisme et prend la direction de *L'Eco della Verita* journal évangélique publié à Florence. Il travailla à Turin avec Meille et fut un ami de Frédéric Hamilton.

19. Cette société a pour but la publication d'ouvrages religieux et de faire connaître les principes de la morale de l'évangile aux Italiens : « far conoscere in Italia i veri principi e la pura moralità dell'Evangelo ».

vient d'être créée à Turin, dont il est secrétaire honoraire, et pour laquelle il a ouvert un dépôt au temple de Nice²⁰. Il est dès lors chargé par la Table vaudoise de regrouper « les Italiens convertis ». Le vaudois Antoine Gay lui est adjoint en tant que suffragant. La lutte pour recruter les ouailles est particulièrement âpre entre les diverses factions revivalistes, et crée des dissensions parmi les pasteurs et les évangélistes des différentes nationalités. Tous les touristes étrangers amènent « leur pasteur » et forment leur petite communauté religieuse à part entière. Les plus connues sont les Églises écossaise, française, vaudoise, suédoise et allemande. Fin juin 1855, il est envoyé en Irlande et en Écosse pour prendre des contacts avec l'Église presbytérienne au nom de l'Église vaudoise²¹. Puis il entreprend une tournée pastorale en Russie, visite Saint-Petersbourg, la foire de Nijni-Novgorod et Moscou²².

Pilate tente également d'établir des cultes en allemand. La « colonie »²³ germanophone est nombreuse. C'est la seconde colonie étrangère en nombre. Elle regroupe des Scandinaves et des Néerlandais qui parlent cette langue, les Russes des provinces baltes, les Suisses alémaniques. Si la plupart parlent le français, ce n'est pas le cas des domestiques qu'ils emmènent avec eux. Un nommé Lullin lui est envoyé de Genève mais il ne fait pas l'affaire car il parle mal la langue allemande. Quand Frédéric Mader (1832-1917), originaire de Märgenkingen dans le Wurtemberg, est envoyé à Nice en 1856 par la Société des missions de Bâle, Pilatte, qui désire toujours offrir des cultes en allemand aux résidents prussiens, le contacte. Il lui propose de venir célébrer le culte dans l'ancienne salle qu'il partagerait avec les Écossais une semaine sur deux. Le premier culte est célébré le 30 novembre 1856, premier dimanche de l'Avent. Leurs offices ayant lieu le matin, les offices en langue allemande ont lieu entre midi et demi et trois heures de l'après-midi durant tout l'hiver jusqu'au mois de mai. Très vite, les deux hommes se heurtent sur des questions théologiques et notamment sur les sacrements, la cène et le baptême, et se séparent²⁴. Dans le même temps, Pilatte s'emploie à réorganiser les communautés évangéliques de Menton et de Villefranche sous l'égide de l'Église de Nice tandis que l'évêque s'inquiète et charge prêtres et religieux de ramener au bercail les brebis égarées que Pilatte convertirait car, à peine installé, il a commencé à évangéliser des sujets sardes réputés catholiques, ce que la loi sarde interdit²⁵.

20. Les éléments décrits dans ce chapitre proviennent des lettres de Léon Pilatte datées de 1856-1872, envoyées à la Table vaudoise et à Jean-Pierre Meille (Lettres des 25 oct. et 7 nov. 1855 et 7 oct. 1856) ainsi que de son livre *Le Plymouthisme en Italie, Lettre au Comité étranger d'évangélisation à Nice*, Paris, Meyrueis, 1859.

21. Arch. TV, Lettre de Pilatte à Meille du 29 août 1856.

22. Charles LUIGI, Hippolyte DRAUSSIN, *op. cit.*, p. 586.

23. Nom donné à l'époque aux ressortissants étrangers de même langue.

24. Archives de l'Église protestante unie - Transfiguration (Égl. luthérienne), Nice.

25. Archives du diocèse de Nice, Actes d'abjuration 2 O, 1 à 3.

En 1856 la famille Pilatte déménage pour le 47, quai Saint-Jean-Baptiste, maison Andréis²⁶, dans le quartier de la Bourgada, un faubourg hors les murs, de l'autre côté du Paillon, là où résident les plus pauvres, où les constructions sont rares, non loin de l'endroit où il décidera de construire un temple. Seules quelques bâtisses importantes y sont implantées dont la maison Gent qui avait accueilli le premier groupe de protestants.

Ouverture d'un Asile

À la fin de l'année 1856, après un séisme de grande amplitude, le choléra fait sa réapparition. Les protestants subissent de plein fouet la maladie. Pour les soigner Pilatte peut compter sur la solidarité de médecins et de pharmaciens de la ville qui lui accordent leur aide bénévolement. Devant l'incapacité où il se trouve à hospitaliser les protestants dans les hôpitaux niçois, il décide de trouver un local pour les abriter et les soigner. Dans le Comté, la nationalité, l'âge, le sexe, la religion sont autant d'éléments de discrimination dans l'octroi de secours. Frank Puaux²⁷ décrit la situation des hôpitaux niçois : « Défaut de soins, obsessions constantes d'un personnel clérical, fort de son irresponsabilité et du mauvais vouloir de l'autorité à l'égard des hérétiques, encore en fort petit nombre dans la région. » Il ajoute que « Léon Pilatte allait procéder à l'ensevelissement d'un de ses malheureux coreligionnaires décédé à l'hôpital, [quand] il constata que le cadavre, abandonné dans un réduit malpropre, avait été en partie rongé par les rats. » Le rôle de l'Église catholique dans cette politique, et par extension celui de ses auxiliaires, est considérable. C'est à eux que revient la responsabilité des établissements de soins mais aussi la politique générale de santé : l'isolement des contagieux, la prévention des épidémies et la lutte contre la maladie. Parmi les institutions religieuses se détachent des laïcs indépendants des ordres religieux, mais très profondément ancrés dans le catholicisme : les pénitents. Ces pénitents assument la direction de nombreux hospices-hôpitaux²⁸. De là la difficulté qu'éprouvent les protestants et les anglicans de cette époque à se faire soigner. Un premier lieu d'accueil de quatre chambres est ouvert par Pilatte dans un petit local proche de la Croix-de-Marbre, pour donner des soins gratuits aux plus indigents ; éventuellement, souligne leur plaquette, si la situation du malade le permet, il lui est demandé une somme modique pour participation aux frais. Quelques mois plus tard, devant l'exiguïté des locaux, les exigences du propriétaire qui souhaite retrouver son bien et le prix du loyer trop élevé,

26. Voir *Les Échos de Nice*, 1857, et lettre de L. Pilatte à la *Buona Novella* du 25 octobre 1855. À cette époque, l'on nomme encore les bâtiments du nom de leur propriétaire.

27. Cf. Frank PUAUX, *Les œuvres du protestantisme*, op.cit., p. 278.

28. Olivier VERNIER, *D'espoir et d'espérance. L'Assistance privée dans les Alpes-Maritimes au XIX^e siècle, 1814-1914*. Nice, Éd Serre, 2003.

le comité organisateur se voit contraint d'envisager le transfert de la structure dans un autre local. Grâce aux aristocrates venus passer l'hiver à Nice et qui se pressent à ses cultes, Pilatte peut réunir l'argent nécessaire à l'ouverture d'un petit hospice, qu'il appelle « Asile évangélique »²⁹, une œuvre indépendante juridiquement et administrativement de l'Église vaudoise. Il trouve un pavillon d'une quinzaine de lits situé entre deux jardins, assez éloigné du centre-ville, au 42 rue de France³⁰. L'établissement est dirigé dans un premier temps par Zulma³¹, la sœur de Pilatte, remplacée en 1861 par une certaine Sophie Bourlier³². L'accès est ouvert à toute personne nécessiteuse ; comme dans tous les établissements de ce type, le règlement intérieur est très strict. L'*Evangelical Christendom* qui suit attentivement tout ce qui se passe dans le comté de Nice et en Italie, indique que « l'établissement est propre, beau et confortable »³³. Suite à des soucis avec le propriétaire du local, la construction d'un bâtiment est envisagée en 1864. Pour cette réalisation, un comité s'est constitué autour de Pilatte : Saint-George et Schérer, membres de l'Église, en sont l'ossature³⁴. L'Asile évangélique voit le jour et il est placé sous la responsabilité morale d'un évangéliste vaudois, Charles Luigi³⁵, qui assure les fonctions de pasteur, et d'un comité directeur constitué des représentants des différentes Églises ayant participé à son financement³⁶. L'Asile recueille des malades, des enfants abandonnés et même des jeunes filles sans ressources venues chercher du travail à Nice³⁷. Le 28 août 1865, Léon Pilatte demande la reconnaissance d'utilité publique. Le 26 mai 1866, après de nombreuses enquêtes et observations sur les motifs allégués par les personnes qui ont formé l'Asile, la reconnaissance d'utilité publique est accordée par un décret de Napoléon III, l'établissement est donc doté de la personnalité morale et civile³⁸.

29. Cf. *Evangelical Christendom*.

30. Ainsi dénommé parce qu'elle mène à la frontière avec la France.

31. Zulma Pilatte épousera Frédéric Hamilton, membre de l'Église vaudoise.

32. ERF Nice, Registre des mariages de l'Église vaudoise, Série II, n°1 : Sophie Bourlier née à Montécheroux (Doubs) se marie en 1862 à l'Église évangélique de Nice.

33. *Evangelical Christendom*, July 1, 1859, p. 1031.

34. *Archives du Christianisme*, 1864.

35. Né le 26 mai 1838 à Paris, Ch. Luigi se marie à l'Église évangélique de Nice le 30 novembre 1871 avec Émilie Victoria Phillip née à Bruxelles le 26 décembre 1851, elle a 20 ans, lui 33 ans. (Église Réformée de Nice, Registre des mariages, série II, n°23). Ils quittent Nice en 1872. Charles décède le 26 décembre 1912 à Paris et il est inhumé au cimetière du Château à Nice. Luigi fut l'un des rédacteurs et collaborateurs de Léon Pilatte pour *L'Église Libre*.

36. Arch. TV, Carton 48, Nizza.

37. Arch. TV, Lettre à Meille du 10 décembre 1859, Pilatte recommande à son ami Meille de décourager les Vaudois d'émigrer à Nice : « ils n'y trouveraient pour la plupart que la misère et la corruption. »

38. Aujourd'hui la fondation gère une maison de retraite, une maison d'accueil spécialisé et un foyer logement.

L'hostilité d'une partie de la population

C'est lors des funérailles que l'hostilité d'une partie de la population se manifeste le plus vivement. Le service funèbre protestant proprement dit n'existait pas à Nice. Certains Niçois y voient un sacrilège. Un journal catholique, outré par la sauvagerie des manifestants lors d'un enterrement, relate les incidents³⁹ : « Notre cité a été le théâtre de scènes de barbarie et de cruauté qui sont presque incroyables à ceux qui ne l'ont pas vu de leurs propres yeux. Vendredi soir les protestants de notre cité ont procédé à un enterrement. Les amis et le pasteur se sont rassemblés dans la maison quand une foule rassemblant principalement des femmes et des jeunes ont commencé un charivari, suivant le cortège jusqu'au cimetière. Et durant ce laps de temps, on ne vit aucun agent de police. On espère que de telles scènes ne se répètent pas et que, dans le futur, les protestants pourront accomplir les devoirs de leur religion sans problème. » Pilatte dépose plainte mais aucune enquête n'est ordonnée. La même scène se renouvelle lors de l'enterrement d'une femme de quatre-vingts ans : quelque six cents hommes et enfants profèrent des injures. Les pasteurs vaudois tentent bien de les calmer, ils sont alors eux-mêmes la cible de projectiles : légumes, fruits, cailloux. Dès lors, ils se verront obligés de couvrir les cercueils du drap mortuaire afin d'apaiser l'animosité de la population.

II. Pilatte pasteur vaudois

À la réception des documents attestant de sa consécration au ministère évangélique - envoyés par Frédéric Monod à la Table - Léon Pilatte est enfin nommé officiellement évangéliste vaudois, lors du synode tenu à Torre Pellice en 1856. Dans l'Église vaudoise du Piémont, on appelle « pasteurs » ceux qui restent dans les Vallées et « évangélistes » les hommes qui dirigent des communautés au-dehors considérées comme Églises de missions. Au synode, Pilatte se fait remarquer par la pertinence de ses remarques sur la situation de la péninsule italienne, alors secouée par le *Risorgimento*, et les luttes intestines des partis politiques et religieux internationaux qui tentent de prendre le pouvoir.

Le projet : un temple

Entre-temps, la communauté souhaite avoir son temple. Le projet avait vu le jour en 1851. Les difficultés auxquelles l'œuvre évangélique avait dû

39. *Evangelical Christendom*, Vol. VIII, p. 660. L'article n'est pas signé. Traduction personnelle.

faire face suite aux dissensions au sein de la communauté⁴⁰ l'avaient obligée à surseoir à cette construction. Lors de son rattachement à la Table vaudoise, l'Œuvre qui a prospéré peut l'envisager à nouveau. C'est un acte hautement symbolique qui demande d'énormes sacrifices financiers ; toutes les confessions sont sollicitées et répondent favorablement aux appels de dons et subventions. La demande d'autorisation de construction, sur un terrain situé entre une voie en cours d'aménagement appelée Grande Rue (actuellement rue Gioffredo) et la rue ou ruelle des Prés, peut alors être déposée auprès des autorités ; elle est rédigée et signée par Léon Pilatte. L'autorisation est accordée en 1854 grâce à l'intervention de Jules Avigdor, banquier juif, consul de Prusse à Nice, député de la Province de Nice à Turin. Le 14 avril 1855 le Conseil municipal de Nice entérine le fait et autorise les travaux. Ils sont terminés en août 1855. On peut s'étonner de la rapidité avec laquelle le bâtiment sort de terre. À vrai dire, les constructions de l'époque ne sont pas toujours bâties selon toutes les règles de l'art et, dans le cas du temple, des réaménagements devront être envisagés rapidement. L'inauguration officielle a lieu en novembre 1856.

L'architecture est néo-classique, telle qu'on la rencontre en Europe et plus particulièrement en France. Le style d'origine païenne, grec ou romain, est censé incarner les vertus du monde antique en adéquation avec les exigences morales de la foi chrétienne. Il correspond à l'idéologie du temps : retour aux valeurs de l'Antiquité. Les formes géométriques, le fronton triangulaire et les colonnades dépouillées en font l'héritier des temples grecs et des basiliques paléochrétiennes. Le système des temples avec colonnes et portique à la grecque, avec ses lignes simples, convient à une architecture qui a une fonction quasi idéologique : il doit inspirer la droiture de l'esprit et de la foi et contribuer au respect des bonnes mœurs ; il correspond à la rigueur calvinienne. La couleur jaune du temple rappelle les modèles turinois. Auguste Carlone, banquier féru d'art et de culture, indique à propos de cette architecture : « [...] quant à ceux qui, sur la foi des romantiques de la Restauration, baptisent du nom d'art chrétien ce que, d'autre part, ils appellent le style gothique, nous ne craignons pas de dire que l'architecture fantastique est mieux faite pour les péris, les houris, les ondines et les fées que pour les sévérités du dogme chrétien. C'est ce que paraissent avoir compris ceux qui ont fait bâtir l'église évangélique non loin du temple anglais et ce leur est un mérite qu'il est bon de signaler⁴¹. » Dans le creux d'une pierre est placée une boîte en fer-blanc

40. Myriam A. ORBAN, *op. cit.*, p. 156.

41. Auguste CARLONE, *De Nice au Var*, Paris, Imp. Simon Raçon, 1862, p. 23. Les Houris, person-nages célestes, sont selon la foi musulmane des vierges dans le paradis, qui seront la récompense des bienheureux. Les Péris sont des disparus, expirés, morts. Les Ondines, des divinités des eaux dans la mythologie germanique. Il s'agit d'un répertoire humoristique des diverses croyances populaires. A. Carlone (1812-1873) fut l'un des promoteurs de la Société des Amis des Arts pour l'organisation d'expositions de peinture et sculpture.

contenant plusieurs pièces de monnaies de l'année et le nom des personnes ayant assisté à la cérémonie⁴². Un usage courant dans le Comté, selon un rituel précis qui perdurera jusqu'à la fin du siècle avec plus ou moins de faste. Il inscrit la construction dans le temps. Symboliquement, il lui confère une paternité en la personne de ceux, présents, qui en ont eu l'initiative ou des prestigieux personnages qui en assument le parrainage. À l'intérieur, ni tableaux, ni décorations. Pour tout symbole, l'eau du baptême, le pain et le vin de la cène. L'immeuble est relativement isolé : ni trottoir ni éclairage au gaz dans la voie qui y mène, et il n'est pas chauffé. Mais cela ne décourage pas les protestants et Pilatte doit bientôt envisager des aménagements pour le confort des fidèles. Dès les années 1860, l'hiver le temple est déjà devenu trop petit. En 1868 des galeries sont construites pour accueillir quelque 150 fidèles de plus. Le Conseil aménage des appareils pour les sourds.

Le succès

Pilatte prêche aussi bien au temple vaudois qu'au temple écossais⁴³ ou encore à l'église anglicane, tour à tour en anglais, français et italien. Il donne des cours d'apologétique et de systématique, destinés, écrit-il, à attirer les classes cultivées de Nice. Il entretient de bons rapports avec le nouvel évêque plutôt libéral, M^{gr} Jean-Pierre Sola⁴⁴. Grâce à ses relations acquises aux États-Unis et à l'aristocratie étrangère hivernante, il peut réunir les fonds pour ses projets dont les nombreuses œuvres de bienfaisance que l'Œuvre évangélique de Nice finance. Selon Draussin : « L'auditoire se composait en grande partie de cette société brillante, aristocratique, plus stable, plus sérieuse et plus distinguée que celle d'aujourd'hui. Les grands seigneurs, les ducs et les princes y abondaient⁴⁵. » Prédicateur expérimenté, il sait mesurer ses effets. L'émotion n'est pas absente de ses prédications ni les sentiments : la culpabilité, ou encore la mélancolie, qui semble accabler ses contemporains. Contrairement aux usages du temps, Pilatte refuse de réserver des sièges pour les « grands de ce monde », même quand la demande est pressante comme celle du roi de Wurtemberg à qui il répond qu'il n'y a pas de différence entre les enfants du Seigneur. Une audace, étant donnée la contribution du roi à la construction de l'édifice, qui aurait pu se retourner contre lui. Il n'en a cure et continue dans la ligne qu'il s'est définie. Sa santé reste toutefois préoccupante. Outre une laryngite chronique, des douleurs aux genoux l'empêchent de marcher et pour

42. Cf. Édouard CORINALDI, *L'Église évangélique de Nice*, Nice, Imprimerie Gauthier, 1901, p. 36.

43. Ce bâtiment a été détruit.

44. Jean-Pierre Sola, né à Carmagnola (Piémont), le 16 juillet 1791, nommé évêque de Nice le 1^{er} janvier 1858, sacré à Rome le 3 janvier, rejoint Nice la même année. Le trouvant trop libéral, le pape Pie IX lui demanda sa démission en août 1877. Il décède à Nice le 1er janvier 1882.

45. Hippolyte DRAUSSIN, *op. cit.*, p. 81.

se rendre aux réunions il doit parfois se faire porter en fauteuil⁴⁶. Plusieurs évangélistes se succèdent alors pour l'aider dans sa tâche : Francesco Bruschi évangéliste italien en 1858, Astegiani évangéliste italien⁴⁷. Julia Whittemore, son épouse, s'investit dans la vie paroissiale, soigne les malades et réorganise l'École du dimanche d'après des méthodes américaines⁴⁸. Après son décès, Mathilde Foy, une Suédoise⁴⁹, en prend la direction.

Il lui faut aussi régler la question des registres car le pasteur anglican a définitivement refusé d'inscrire sur les siens les protestants dont le nombre et la diversité augmente. Léon Pilatte réitère la demande de registres paroissiaux jusqu'à lors rejetée par le gouvernement sarde. Pilatte n'étant pas sujet royal, le gouverneur cède à cette requête en remettant le registre à son suffragant Jean-David Turin, de « Saint-Jean-de-Luserne » près de Pignerol, sujet piémontais, après une enquête minutieuse sur ses qualités. Cette autorisation est validée le 25 avril 1857 par décret royal : le registre des décès et le registre des mariages en dépôt chez l'avocat général sont remis à la communauté. L'Église évangélique de Nice, grâce à Léon Pilatte et au libéralisme politique du Gouvernement de Turin, est désormais ouverte sur la ville. Le pasteur est devenu une personnalité, une notabilité incontournable⁵⁰.

Évangéliser l'Italie

Une des préoccupations majeures des protestants à cette époque, tant français qu'étrangers, est l'évangélisation de l'Italie ; une notion assez élastique où chacun met ce qu'il veut et, souvent, des motivations politiques. Les Églises évangéliques d'Angleterre et des États-Unis sont particulièrement attentives à l'évolution des mouvements en vue de l'unification, et à la progression de l'évangélisation. Or convaincu que les malheurs des Italiens

46. Arch. TV, Lettre de Pilatte à Meille du 15 février 1856.

47. Arch. TV, *Notice sur l'Église évangélique, 1858*. La jeune Église publie deux rapports, l'un en 1855, l'autre en 1858.

48. Les archives niçoises ne donnent aucune indication concernant ces méthodes dites américaines.

49. Des lettres de et à Mathilde Foy se trouvent aux Archives de la bibliothèque Vaxjo en Suède. Mathilde Foy (1813-1869) séjourna à Nice de 1851 à 1860 : elle fut présidente du Comité des Dames de l'Asile évangélique. Elle est considérée comme l'une des pionnières des Écoles du Dimanche.

50. Lors de la fin de vie du docteur Francesco Maroncelli, des sœurs de charité tentent d'empêcher le pasteur de l'approcher alors qu'ils eurent de longues conversations durant sa maladie. Lors de son enterrement, Pilatte célèbre le service funèbre ; en effet, le médecin a renoncé aux sacrements de l'Église catholique. Cette « affaire » crée de grands remous dans le milieu catholique niçois, le docteur étant considéré comme un éminent patriote ; or, sous le régime sarde, patriotisme va alors de pair avec catholicisme. Fortement critiqué pour cette initiative, Pilatte publie un petit livret pour répondre aux accusations de prosélytisme ou « pressions morales » auprès du docteur, c'est-à-dire « de l'avoir voulu convertir au protestantisme » qui sera réédité en 1865. Pilatte développe l'idée qu'ayant agi en conscience dans la plénitude de ses moyens, le docteur sort grandi de ses choix : « il est plus noble de scandaliser par la sincérité que d'édifier par hypocrisie ».

proviennent de ce qu'ils ont abandonné la vraie foi, «évangéliser» dans l'esprit de Pilatte, c'est éradiquer les superstitions de la religion catholique, apporter la Bonne Nouvelle selon les principes de la Réforme, appliqués, selon lui, seulement par la Table vaudoise. Surtout il tient à rester en dehors des manœuvres politiciennes. Des représentants des diverses factions du Réveil parcourent le Comté depuis la libéralisation du régime en 1848 : wesleyens, plymouthistes, darbystes, et leurs divers sous-groupes, dont les *Frères italiens*. De l'Italie méridionale sont venus de grands intellectuels italiens récemment convertis (Guicciardini, De Sanctis et Mazzarella) qui rallient autour d'eux des protestants réformés. Tout en leur reconnaissant une politique religieuse apte à «réveiller» les hommes et les femmes de leur torpeur et de leur indifférence religieuse, le pasteur Pilatte mesure les excès de ces divers courants «dépourvus de science théologique» selon ses dires et, comme de coutume, leur répond sous forme d'opuscules polémiques. Il est chargé de trouver un consensus entre les différentes personnes impliquées dans l'évangélisation du Comté afin de reprendre, si possible, toutes les œuvres (ou «partis» selon sa terminologie) sous son aile. Il s'agit en fait de dissoudre tous les mouvements existants au profit de l'œuvre d'évangélisation de la Table vaudoise. En 1857, un comité portant le nom de *Comité italien d'évangélisation* est créé sous les auspices de quelques Britanniques. Pilatte, séduit par l'idée d'une unité entre tous les groupes pour «l'avancement du règne de Dieu en Italie», accepte d'y adhérer. La plupart des membres font partie de l'Église vaudoise, cependant Pilatte estime que le comité est imprégné de la pensée plymouthiste essentiellement sur deux points : leur conception du sacerdoce universel – tous les membres peuvent administrer la Cène – et, subséquemment, il n'est point besoin d'institutionnalisation ecclésiale⁵¹. Or, en tant qu'évangéliste vaudois et pasteur de l'Église évangélique, Pilatte tient à ce que les sacrements soient distribués par un ministre dûment consacré, considérant que cette «administration des sacrements et notamment le sacrement de la Sainte-Cène ne peut être faite par n'importe qui. Le principe plymouthiste est un véritable obstacle à l'union avec les représentants de l'Église vaudoise⁵².» Malgré plusieurs tentatives de conciliation, et devant l'impossibilité d'un accord, Pilatte quitte définitivement le comité qui lui aurait permis de rassembler ces factions, comité qu'il appelle aussi «parti italien», désignant ainsi les partisans de l'intégration du mouvement du Réveil dans le processus de l'unification de l'Italie. La même année, il édite un opuscule sur le sujet : *Le plymouthisme en Italie. Lettre au comité étranger d'évangélisation à Nice*, où il développe sa

51. Léon PILATTE, *Le Plymouthisme en Italie. Lettre au comité étranger d'évangélisation à Nice*, Paris, Lib. de Ch. Meyruéis, 1859, et lettre du 4 février 1857.

52. Léon PILATTE, *ibid.*

position et, en 1861, il publie *Le protestantisme et l'évangélisation de l'Italie*⁵³, où Pilatte les accuse d'être un obstacle à une véritable évangélisation. Le pasteur opère une distinction entre « protestants » et « chrétiens évangéliques » : il estime que l'Italie ne doit pas être *protestantisée* mais évangélisée par les *chrétiens évangéliques*⁵⁴. Ces *chrétiens évangéliques*, selon Pilatte, sont les Vaudois de l'Église des Vallées, « chrétiens avant d'être protestants [...], les mieux à même de leur apporter la vérité évangélique car eux seuls ont conservé une doctrine pure »⁵⁵. Ce qu'il désigne par *les Protestants, i protestanti*, ce sont les petits partis religieux politisés, estimant que sans structure véritable, ils sont nuisibles à une véritable et durable évangélisation. À ses yeux, les succès du mouvement plymouthiste partout où il passe sont rapides mais éphémères. Il souligne encore qu'il faut faire une distinction entre apporter l'Évangile aux Italiens et faire de la péninsule une Italie protestante. Il s'agit, pour lui, en tant que chrétien, d'amener les Italiens à « la connaissance vivante de Jésus-Christ »⁵⁶. Le pasteur se place résolument sur le terrain de la spiritualité, mais, reconnaît-il, la question politique ne peut être évacuée. À vrai dire la distinction entre chrétiens évangéliques et protestants est confuse pour les protagonistes du *Risorgimento*, mais le processus a besoin de s'appuyer sur leurs idées ; les théories d'Alexandre Vinet sur la liberté religieuse influencent les hommes politiques italiens, Cavour sait utiliser les protestants dans son programme, il y voit le moyen d'amoindrir le pontificat. Le désir d'un pays moderne, dans lequel la religion serait un facteur de renouveau et non de conservatisme, s'est répandu. L'annexion du comté de Nice par la France ne résout pas le problème des sectes et surtout celui des collecteurs évangélistes, bien au contraire. Après l'annexion, si la plupart des évangélistes italiens retournent dans leur pays, l'on verra surgir des évangélistes français qui viennent collecter pour diverses Églises, œuvres et groupes informels auxquels ils sont rattachés, « agents convertisseurs », « agents de propagande » écrit Pilatte. À vrai dire, on ne sait plus les distinguer, ni à quels groupes ils appartiennent, d'autant que certains de leurs membres passent de l'un à l'autre. En tout état de cause, Pilatte déplore la faiblesse de leurs arguments, leur manque de formation, des déviances et des exaltations excessives, mais aussi leur sectarisme.

53. Léon PILATTE, *ibid.*, p. 6.

54. Léon PILATTE, *ibid.*, p. 4.

55. Léon PILATTE, *ibid.*, p. 8.

56. Léon PILATTE, *ibid.*, p. 7-8.

III. Pilatte pasteur indépendant

1860 – Pasteur de l'Église évangélique libre

Le 24 mars 1860 est signé le traité de cession de la Savoie et du comté de Nice à la France. Victor-Emmanuel II consent à la réunion de la Savoie et de Nice sous réserve qu'elle soit effectuée sans contrainte et selon les vœux de la population⁵⁷. En échange, Napoléon III poursuit son appui au processus d'unification des États italiens sous l'égide du Piémont. Le consul de France Pillet et le sénateur Pierre-Marie Piétri sont installés à Nice et organisent, les 15 et 16 avril 1860, un référendum... sous forme de plébiscite! La population est « très » incitée à voter, conduite par le clergé catholique. Pour tous, le moment est historique. Les électeurs sont conduits en un grand défilé, précédés de tambours et de fifres, guidés par des gardiens de quartiers, (une pratique courante lors des scrutins du Second Empire). Il est certain que cette union avec une France prospère, puissante, en pleine expansion, a été voulue, dans leur grande majorité, par les autochtones. Mais tous ne furent pas convaincus de l'opportunité de cet abandon d'un territoire national. Des mouvements anti-Français ont pris naissance bien avant la date du référendum⁵⁸. Nous ne savons rien des sentiments de Léon Pilatte concernant les événements dont il est témoin. Voter pour la France c'est aussi se donner pour chef Napoléon III.

En l'espace de quarante-cinq ans, c'est-à-dire de 1860 à la Loi de Séparation de 1905, les Églises protestantes de l'ex-comté de Nice et de l'arrondissement de Grasse ont à faire des choix stratégiques quant à leur avenir. Elles doivent faire face à des questions politiques, économiques, voire religieuses, qui les dépassent et prendre des décisions. Sur quels critères, sur quels espoirs? Toutes les Églises protestantes ont à se déterminer non seulement face au pouvoir civil mais aussi face à l'Église catholique. Dans l'arrondissement de Grasse, les curés ont gardé un grand pouvoir; dans le Comté, ils espèrent le reconquérir après la laïcisation voulue par Cavour et la politique menée par le Gouvernement piémontais qui, décidé à réussir l'unification de l'Italie, imposait de drastiques réductions de leurs avantages. En 1860, à Nice, l'Église catholique conservatrice est en position de combat; elle est monarchiste, légitimiste, ultramontaine, ce qui ne facilite pas la tâche du préfet. Il y a, par ailleurs, deux diocèses dans son département (Nice et Fréjus) contrairement à l'esprit du Concordat préconisant qu'il n'y en ait qu'un seul. L'intégration culturelle et religieuse n'en est que plus compliquée.

57. Cf. Robert LATOUCHE, *Histoire du Comté de Nice*, Paris, Ancienne librairie Furne, Boivin et Cie, Éd., 1932, p. 221-227. Chap. « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

58. *Nice au XIX^e siècle, Mutations institutionnelles et changements de souveraineté, actes du colloque, Nice 1985*, Université de Nice, Centre d'Histoire du Droit. Article de Michel Bottin, maître de conférences, p. 7 ss.

L'œuvre évangélique niçoise

Dans ce climat particulièrement difficile, l'annexion ayant eu lieu, la modification du paysage politique et le contexte particulièrement tendu obligent les membres de l'œuvre vaudoise de Nice à une réflexion sur l'avenir de l'Église. C'est avec tristesse, écrivent-ils, qu'ils décident de se séparer de la Table vaudoise. Les comptes rendus des séances des 1^{er} octobre et 20 décembre 1875 qui abordent la question sont éloquents : « Il était évident pour tous que, si l'œuvre conservait son caractère d'œuvre italienne au lendemain de la crise qui avait rattaché Nice à la France, ce caractère, en la confondant malgré elle avec un parti politique hostile à l'annexion, l'exposerait à la malveillance certaine du gouvernement impérial et compromettrait sa liberté et même son existence⁵⁹. » Le conseil presbytéral de cette époque est préoccupé par la politique générale mais aussi par les tendances et divergences théologiques internes au protestantisme français. L'année 1860 a changé la donne : les Églises « dissidentes » de l'ex-comté de Nice ont l'obligation de s'adapter aux lois françaises. Elles le font selon leur sensibilité, leurs rapports avec leurs institutions respectives, leurs origines, mais aussi la manière dont elles sont perçues par le Gouvernement. Leur vitalité, pour autant, n'est pas atteinte. Après un temps d'adaptation, elles reprennent leurs activités avec d'autant plus de vigueur qu'il existe un cadre législatif pour les réunions, notamment en matière de cultes non concordataires. Dans sa lettre du 7 août 1860 au préfet des Alpes-Maritimes, Pilatte exprime « le vœu de continuer avec l'Église des vallées du Piémont les rapports existants mais, étant données la nouvelle loi et les difficultés, le conseil presbytéral est conscient qu'il doit cesser ses relations ». Léon Pilatte s'est toujours opposé au libéralisme théologique, il n'est pas question pour lui de se rattacher à l'Église réformée. Il y a maintenant un véritable clivage entre les deux grandes tendances théologiques réformées tant du point ecclésial que doctrinal. S'il a, dans un premier temps, l'intention de se rattacher à l'Union des Églises évangéliques libres de France car il ne « voudrait à aucun prix se rattacher à l'Église réformée officielle de France [...] afin de ne renoncer à rien de ce qui est essentiel à la constitution presbytérienne synodale [...] »⁶⁰, cela ne se fera pas malgré l'insistance de celle-ci. Dans ses courriers où la question du remboursement de la dette de l'Église de Nice vis-à-vis de la Table vaudoise est évoquée, Pilatte invoque aussi l'impossibilité de prendre une hypothèque sur un immeuble (le temple) appartenant à une Église étrangère⁶¹.

59. Arch. TV, Procès-verbaux des 1^{er} et 20 décembre 1875.

60. ADAM, Lettre de Léon Pilatte du 7 août 1860 au préfet des Alpes-Maritimes. Il s'agit des vallées vaudoises dans le Piémont.

61. Arch. TV, Procès-verbaux du Conseil du 26 mars 1861 à 1875 (Église libre) et lettres de Léon Pilatte de 1856 à 1868. Le remboursement de la dite dette ne se fera qu'après des années de pourparlers sur le montant exact dû.

L'Œuvre évangélique niçoise décide donc de se séparer de la Table vaudoise et se constitue en Église libre. Pilatte crée un comité avec quelques notables dont Frédéric Fitzroy Hamilton⁶² institué diacre, le comte de Saint-George (1807-1870)⁶³ qui s'intéresse de près aux problèmes politiques de l'Italie et s'occupe activement de l'évangélisation, et Charles-Émile de Schérer⁶⁴ élu « Ancien », c'est-à-dire « responsable » dans la nouvelle Église.

Quand le décret impérial du 25 août 1861⁶⁵ rattache les protestants du département des Alpes-Maritimes à l'Église consistoriale réformée de Marseille, la préfecture de Nice contacte les Églises protestantes des Alpes-Maritimes pour connaître leur choix. Elle signale au ministère des Cultes que l'Église représentée par le pasteur Pilatte a l'intention de rester indépendante. À nouveau, le 10 décembre 1864, le préfet, après avoir reçu une circulaire, datée du 5 février 1864, du ministère de la Justice et des Cultes et relative au renouvellement des conseillers presbytéraux et des consistoires, informera qu'il n'existe pas dans les Alpes-Maritimes des institutions « de ce genre », c'est-à-dire faisant partie des cultes reconnus au bénéfice de la loi du 18 germinal an X (18 avril 1802). A priori, rien ne s'oppose dans la politique gouvernementale à ce que l'Église évangélique de Nice reste attachée à la Table vaudoise. Napoléon III a soutenu la campagne italienne contre l'Autriche, en échange de l'annexion du Comté. Le premier préfet des Alpes-Maritimes, Roland Paulze d'Ivoy⁶⁶, a reçu Pilatte⁶⁷ qui indique dans une lettre à la Table vaudoise qu'il n'a pas de problème avec les autorités françaises.

La décision du Conseil de l'Église évangélique de Nice peut être analysée par rapport au discours particulariste niçois qui naît dès 1860, mais aussi en fonction des guerres qui agitent l'Italie⁶⁸. L'œuvre niçoise prend alors le nom d'« Église évangélique de Nice ». Cette dépendance vis-à-vis de la Table

62. À la suite d'un différend avec Léon Pilatte, Hamilton s'installe à Menton et devient membre de la communauté de Menton, devenue succursale de l'Église de Nice. Il a épousé la sœur de Léon Pilatte, Zulma (1832-1903).

63. Selon une nécrologie parue dans *L'Église Libre*, sous la signature de Merle d'Aubigné, Saint-George est le descendant d'une famille du Poitou qui s'est installée à Genève dès le XVI^e siècle suite aux persécutions. En 1844, le comte Alexandre-Henri de Saint-George devient membre de la Société évangélique de Genève et en sera le président de 1848 à 1855, date à laquelle il a épousé une Anglaise, Élisabeth Sophie Huygham. Le couple s'installe à Nice pour raison de santé. Il fréquente assidûment les communautés étrangères. Saint-George remettra sa démission du conseil de l'Église évangélique suite à un différend avec Pilatte. Il fut également secrétaire d'administration de l'Asile évangélique de Nice.

64. Charles-Émile de Schérer. 1791-1871. Cf. Église réformée de Nice, Registre des décès.

65. ADAM, 3 V 312, Décret Communauté protestante de Nice (1860-1864), Lettre du ministre de l'Intérieur, de la Police et des Cultes au préfet des Alpes-Maritimes, 31 août 1861.

66. Roland Paulze d'Ivoy sera remplacé dès la fin 1860 par le préfet Dionisio (Denis) Gavini, originaire de Corse.

67. Arch. TV, Lettre de Léon Pilatte de décembre 1860.

68. Arch. TV, *ibid.*

vaudoise dura six ans mais dans l'imaginaire niçois, l'on parlera toujours du « temple vaudois ».

« Le temple comble, les âmes sérieuses, plusieurs Réveillés à salut »⁶⁹, écrit Pilatte à son ami Jean-Pierre Meille le 14 février 1861 et, le 14 mars 1861, il lui annonce que la communauté s'est constituée en *Église évangélique de Nice*, libre, indépendante : « Tout s'est passé dans la plus parfaite harmonie »⁷⁰. Une assemblée générale élit le conseil qui est chargé de prendre les mesures nécessaires pour régler, de concert avec la Table vaudoise et la Commission d'évangélisation, les affaires matérielles de l'Église et la transition du régime ancien au nouveau. La présidence est donnée au pasteur. Le nombre de participants au culte continue d'augmenter : plus de 600 personnes « de toutes nationalités, des Russes, des Grecs et des catholiques romains appartenant aux plus hautes classes de la société, des conversions ont lieu le dimanche matin durant l'hiver » indique Léon Pilatte dans une lettre à la Table vaudoise⁷¹. La nouvelle constitution est établie et imprimée. Elle rappelle la règle de foi, les règles pour les admissions des membres, des diacres, des Anciens, pour la gestion et pour les assemblées générales. Le pasteur n'en est pas moins attaché à l'Église vaudoise et reste inscrit au rôle. Pour le culte, il utilise la liturgie vaudoise qui fut écrite sur le modèle des liturgies des Églises de Genève, Neuchâtel et Lausanne et éditée afin d'unifier les célébrations dans toutes les Églises vaudoises. Il souligne à plusieurs reprises ses liens avec cette Église : « [...] une Église libre et sa discipline devient de plus en plus évangélique »⁷².

L'annexion rendit-elle la vie des Églises évangéliques plus facile ? Pilatte indique que les relations avec le préfet sont excellentes. La formule est laconique et nous n'avons pas la relation précise de cet entretien. Il écrit en 1866 dans *La Vie à Nice*⁷³ « [...] la loi a consacré en France la liberté de conscience et de culte. À Nice cette liberté précieuse est entrée peu à peu dans les mœurs et l'on peut dire que chacun professe ici sa foi publiquement, sans craindre la moindre molestation soit de la part de l'autorité, soit de la part du peuple⁷⁴. » Nul doute que Pilatte soit optimiste ou qu'il lui semble plus « politique » de feindre l'acceptation totale des cultes protestants de la part de la population et des autorités. Car les entraves ne manquent pas pour les évangélistes qui veulent tenir des réunions. Les prédications sont surveillées, les dénonciations nombreuses. Avant la publication de son livre, Pilatte avait eu à subir plusieurs

69. Arch. TV. Lettre de Léon Pilatte à Meille du 14 fév. 1851. Expression familière aux évangéliques de cette période.

70. Arch. TV, Lettre de Léon Pilatte du 19 mars 1861.

71. Arch. TV, Lettres de Léon Pilatte, 1856-1872.

72. Arch. TV, *ibid.*

73. Léon PILATTE, *La Vie à Nice, Conseils et directions pour nos hôtes d'hiver*, Nice, Charles Jouglu, 1865.

74. Léon PILATTE, *ibid.*, p. 73.

enquêtes sur « des propos tenus contre la religion catholique lors d'un culte »⁷⁵. Il sera établi, cependant, qu'il répondait aux propos véhéments d'un curé lors d'un prêche. Il n'empêche que les rapports de police et des conseils d'Église feront, tout au long du siècle, état de manifestations d'hostilité de la population et du clergé; la surveillance de la « propagande » protestante ne faiblira pas. Les Églises évangéliques libres restent suspectes pour leur indépendance d'esprit, vue comme une rébellion potentielle par le pouvoir, mais pas seulement : les questions politiques aussi jouent leur rôle. Au plan national, le décret du 19 mars 1859 stipule dans son article 1^{er} que les lieux de culte, temples, chapelles ou oratoires sont soumis à autorisation⁷⁶ (une autorisation généralement refusée dans les Alpes-Maritimes). Le décret du 6 juin 1868 obligera à obtenir l'autorisation de la municipalité, une difficulté de plus pour les protestants.

Des activités diverses

Les activités de Pilatte sont multiples et variées et dépassent largement le cadre de l'Église. Quand les massacres des chrétiens d'Arménie ont lieu en 1860, un comité se constitue pour recueillir des fonds : il en fait partie. Il adhère à plusieurs sociétés savantes dont la *Société d'Acclimatation de Nice* et participe à la fondation de la *Société générale d'Agriculture, d'Horticulture et Acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes*⁷⁷. Quand, en 1862, Auguste Carlone (1812-1873), directeur de *L'Avenir de Nice*, profrançais, politique et grand amateur d'art⁷⁸, fonde avec un groupe de lettrés et de savants la *Société des Lettres Science et Arts*, Léon Pilatte est sollicité. Il n'y publie cependant qu'un seul article, en 1863, un hommage à André Verany, scientifique de renommée mondiale qui vient de décéder⁷⁹. Il reste le secrétaire de cette société jusqu'en 1865, année où il se voit contraint de démissionner, dit-il, pour raison de santé⁸⁰. Pilatte est, entre autres, vice-consul des États-Unis d'Amérique et à la tête d'une imprimerie. De plus, durant ces années 1860-1865, il traduit et dirige la réimpression des principales œuvres de Calvin. Il se joint à l'évêque Sola dans la lutte contre les casinos. En 1867 il publie *Avertissement à la colonie*

75. ADAM, 07v 0001. *Journal de Nice* du 18/11/1867.

76. Dalloz 1859, IV, p. 28.

77. http://environnement.ecole.free.fr/SCANiceagriculture_jardinage/Documents/SCA_bulletin_5_octobre_decembre_1861.pdf

78. ADAM, 007 J001, Fonds Carlone. Les statuts indiquent que cette société savante a pour but la propagation du goût des travaux intellectuels dans les Alpes-Maritimes (Charles Luigi en deviendra membre en 1873).

79. ADAM, Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts, Nice, 1865.

80. ADAM, 007 J001, Fonds Carlone. Une lettre de L. Pilatte indique qu'il a failli mourir après une ingestion de cuivre (*sic*).

*étrangère concernant Monaco*⁸¹, Charles III ayant autorisé l'ouverture de maison de jeux sur son territoire.

Des projets personnels

Entre temps, il achète un terrain et fait construire une maison rue Saint-Barthélemy, dans le quartier de Carabacel⁸², alors situé à l'extérieur de la ville, encore composé de vastes domaines appartenant à de grands bourgeois niçois qui, petit à petit, les découpent en parcelles pour les revendre aux Français. Lui-même vend une parcelle de 1538m² en 1863 à un certain Meyhoffer⁸³. L'année 1865 marque une rupture. Une nouvelle épidémie de choléra décime la ville et le 29 octobre⁸⁴ Julia succombe à la maladie. Léon Pilatte est très affecté. Contrairement aux usages de son temps, il ne se remarie pas et décide d'élever seul ses trois garçons, aidé de ses deux domestiques et d'un précepteur allemand⁸⁵. Il renonce à la maison qu'il a fait construire et, au début de l'année suivante, s'installe Maison Orengo-Salvi, 9 rue Cassini, près du port⁸⁶. C'est dans cette maison que le projet de *L'Église Libre*, qui se qualifie de *Journal de la Réforme évangélique*, s'élabore. L'épidémie circonscrite, les « saisons hivernales » reprennent et ramènent les aristocrates à Nice.

Ses activités pastorales

Ses activités pastorales ne sont pas pour autant délaissées: en 1862 il participe au synode de l'Église vaudoise et se fait remarquer par un sermon jugé admirable par bien des auditeurs⁸⁷. En 1863 il est élu président de ce synode. Là encore, ses interventions sont remarquées. En temps qu'évangéliste vaudois, il envoie des rapports à la Table vaudoise sur la situation niçoise, tout en insistant sur le fait que l'Église évangélique de Nice, en elle-même, est totalement et absolument indépendante de la Table et de la Commission d'évangélisation, même s'il a reçu l'éméritat en qualité d'évangéliste⁸⁸. Il

81. LÉON PILATTE, *Avertissement à la colonie étrangère concernant Monaco*, C. Jougla, Nice, 1867. En 1914, le 22 février, un journal, *Le Méphisto* publie des vers écrits en 1865 par Léon Pilatte: « Le veau d'or est vainqueur de Dieu! Dans sa gloire dérisoire Le Monstre abject insulte aux cieus Il contemple, rage étrange, A ses pieds le genre humain, Se vautrant le fer en main. Dans le sang et dans la fange. Où brille l'ardent métal. Et Satan conduit le bal! »

82. Arch. TV, Lettres de Léon Pilatte, 1856-1872.

83. ADAM, 3^F7 175, Minutes notariales. Il est possible que ce Meyhoffer soit de la famille du pasteur du même nom.

84. ADAM, 006J 0018, Papiers Joseph Levrot.

85. René Pilatte deviendra commissaire de marine, Franck avocat et poète, et Édouard, médecin. Ce dernier œuvrera à fonder l'Église réformée de Nice au début des années 1900. Les parents étant opposés au pédobaptisme, les trois enfants seront baptisés à l'âge adulte.

86. La maison existe toujours.

87. *Evangelical Christendom: Its State and Prospects*, Vol. III – New series, p. 337.

88. Arch. TV, Lettres de Léon Pilatte, 1856-1872.

représente l'Église vaudoise lors de la 32^e assemblée tenue à l'Oratoire de la Société évangélique de Genève présidée par Jean-Henri Merle d'Aubigné⁸⁹, qu'il recevra à Nice la même année. Sur la question des différentes doctrines qui se répandent en Italie, il prononce un discours de conciliation apprécié par les camps vaudois et italiens⁹⁰, divisés sur les questions théologiques. Pilatte se sent néanmoins découragé tant au niveau de son travail spirituel que par les contraintes matérielles, trop fluctuantes à son gré⁹¹.

En 1864 à peine guéri de la petite vérole (nom donné à l'époque à la variole)⁹², et étant donnée sa connaissance de l'anglais, Pilatte est pressenti pour représenter l'Église vaudoise en Grande-Bretagne, mais aussi pour récolter des fonds. À Londres il rencontre Giuseppe Mazzini, le révolutionnaire italien opposé à Cavour. À Édimbourg, le 5 juillet, il participe avec son ami Meille à la conférence annuelle de l'Alliance évangélique, en tant que représentant de l'Église vaudoise. Le mensuel *l'Evangelical Christendom* relate le succès de Pilatte, ses phrases percutantes entrecoupées d'applaudissements⁹³. La réputation de Léon Pilatte n'est plus à faire parmi la noblesse : des monarques étrangers de passage à Nice l'invitent et contribuent largement au financement de l'Église. Le temple est comble tous les dimanches matin, les activités se multiplient : des écoles pour les enfants, mais surtout l'aide aux pauvres. En 1866, le conseil organise une cérémonie en l'honneur des Américains en remerciement des aides substantielles qu'il a reçues. Sans doute aussi en hommage à l'épouse du pasteur, décédée l'année précédente. En 1867 le drapeau américain est arboré sur le temple à l'occasion, selon *Le Journal de Nice*, du 90^e anniversaire de l'indépendance américaine⁹⁴. En 1868, Pilatte entreprend son second voyage aux États-Unis, missionné par la Société évangélique de France⁹⁵. Pendant ce temps le conseil presbytéral fonde des annexes dont Menton, Villefranche et Vence. Des réunions d'alliances évangéliques sont instituées réunissant toutes les œuvres protestantes⁹⁶. En dépit des fluctuations dans les rentrées d'argent, l'Église, alors en pleine prospérité, subvient à toutes ses dépenses, mais l'apurement de la dette à la Table vaudoise reste problématique.

89. *Evangelical Christendom*, Vol. III, p. 376. D'Aubigné est professeur à Genève et historien du protestantisme,

90. Arch. TV, Lettre de Pilatte à Meille, du 11 juillet 1863.

91. Arch. TV, Note du 29 octobre 1863 de Léon Pilatte envoyée au journal *La Correspondance*.

92. Arch. TV, Lettre à Meille du 8 avril 1864. Pilatte ne donne aucun renseignement sur ses séquelles. Dans la région, il n'existe pas d'années sans variole. De grandes épidémies éclatent : en 1864 sur le littoral niçois et dans le secteur des Paillons.

93. *Evangelical Christendom*, Vol. V, 1865, p. 371.

94. Voir *Le Journal de Nice* des 1^{er} décembre 1866, 5 juillet 1867 et 18 novembre 1867.

95. Arch. TV, Lettre de Pilatte à Meille du 10 février 1868.

96. Arch. TV, Procès-verbal du conseil presbytéral de 1866.

Des conférences

Pilatte donne de nombreuses conférences dans la région niçoise. Celles-ci sont l'objet de la vigilance des autorités catholiques. Les dénonciations de son prosélytisme ne manquent pas⁹⁷. Une lettre de l'évêché (datée du 20 janvier 1865) au préfet des Alpes-Maritimes l'accuse de se livrer «à une critique violente de la confession auriculaire et [il] aurait de plus déversé l'injure sur la papauté et blâmé en termes amers et outrageants les actes du chef de la communion catholique»⁹⁸. Les conférences données en 1866, sont intitulées *Syllabus*. Un titre qui ne manque pas d'humour, choisi en réponse à l'encyclique de Pie IX⁹⁹ de décembre 1864 intitulée *Quanta Cura*, (*Avec quel soin*), accompagnée d'un syllabus c'est-à-dire un répertoire détaillant les erreurs des idées nouvelles, condamnant tout à la fois le rationalisme, le socialisme et le gallicanisme¹⁰⁰. Il fait donc l'objet d'enquêtes successives ordonnées par le ministère de l'Intérieur. L'évêché de Fréjus et celui de Toulon invoquent des propos outranciers. Mais un rapport de police indique que ses propos sont une réponse à des attaques d'un abbé, l'abbé Marcelin. Et le ministère de la Justice, par sa lettre du 21 janvier 1865, demandera que ce dernier s'abstienne dorénavant de toute provocation¹⁰¹.

Les *Conférences des Églises évangéliques du Littoral méditerranéen* dont Pilatte est l'instigateur fournissent un aperçu des débats de l'époque mais aussi de sa spiritualité. Elles sont mises en place en 1867 avec l'aide de quelques pasteurs du littoral afin de mettre en commun leurs expériences, d'échanger des informations sur la progression de l'évangélisation, de concentrer les efforts

97. ADAM, 3 V 314, Surveillance de la propagande protestante,

98. ADAM, 3 V 314, *ibid.*

99. Le pape Pie IX a suscité bien des espoirs au début de son règne, parce qu'il a commencé par introduire une certaine démocratie dans le gouvernement de ses États, en libérant des militants de l'unité nationale et en instaurant deux Chambres pour le vote des lois. Ensuite, il a fait entrer des laïcs dans les commissions du gouvernement. L'obligation faite aux juifs de Rome de résider dans le ghetto est abolie et le mur qui entoure cet ancien quartier réservé détruit. Des Italiens ont vu dès lors en lui le chef possible d'une fédération italienne. Mais très vite, suite au soulèvement des peuples et aux révolutions qui se répandent dans toute l'Europe, le pape fait volte-face et mène alors une politique conservatrice.

100. Le titre français complet du *Syllabus* du 8 décembre 1864 dont Pie IX accompagna son encyclique *Quanta cura* et *Recueil renfermant les principales erreurs de notre temps qui sont notées dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques de Notre Très Saint-Père le pape Pie IX (Syllabus complectens præcios nostræ ætatis errores...)* C'est le plus célèbre des *syllabi*. Il y énumère quatre-vingts propositions condamnées par l'Église catholique touchant aux idées modernes de l'époque: le libéralisme, le socialisme, le gallicanisme et le rationalisme. Ce *Syllabus* mit une partie des penseurs de l'Église catholique dans une situation délicate.

101. ADAM, 3 V 314, Surveillance de la propagande protestante.

et de rassembler les forces vives. Les statuts¹⁰² indiquent qu'elles ont pour but de resserrer les liens entre les Églises (art. 1), mais qu'elles ne s'ingèrent en quoi que ce soit dans la direction des Églises particulières, et qu'elles sont purement consultatives. Ce sont « des réunions où l'on s'entretient librement, fraternellement, de tout ce qui peut favoriser le développement de ces Églises » (art. 2). Ces conférences réunissent les pasteurs, des évangélistes, des Anciens et des ministres des Églises libres du littoral méditerranéen, mais également des laïcs. Toutes ces modalités ne se sont pas décidées sans tensions. Le compte rendu¹⁰³ du 20 février 1867 mentionne : « Les avis sont partagés, MM Pilatte et de Valcourt désirent que les conférences réunissent le plus de chrétiens possible. Toute personne communiant doit être admise. Nous ne voulons pas un synode qui décrètera des lois pour nos Églises [...] » Tandis que d'autres estiment que les pasteurs évangélistes et les Anciens devraient seuls être admis ou encore que « l'accès soit interdit aux pasteurs qui professeraient des doctrines nouvelles et qui se trouveraient accidentellement dans l'une de nos stations d'hiver au moment où notre conférence s'y tiendrait. » Elles sont biennales et le plus souvent se tiennent en mars, dans différentes villes : Nice, Menton, Cannes, San Remo (Italie) qui garde des liens privilégiés avec la région frontalière française. La première réunion de l'année 1867¹⁰⁴ a lieu à la chapelle du Riou à Cannes. Les participants se réunissent lors de séances privées et publiques étalées sur trois ou quatre jours, séances qui insistent sur l'édification mutuelle et le Réveil religieux. Trois axes de réflexion sont proposés : la pratique, la doctrine et la théologie. La pratique organise les moyens à mettre en œuvre pour l'évangélisation. Il s'agit de discerner quelles seraient les meilleures solutions à proposer pour que leurs coreligionnaires les plus difficiles à atteindre – notamment les domestiques au service des hôtels, pensions et maisons particulières des stations d'hiver – ne soient pas privés de la participation au culte public. Tous déplorent l'état de paganisme dans lequel vivent les domestiques protestants et les ouvriers¹⁰⁵. Trois recueils sont édités et publiés à leur intention ainsi que des petits traités.

Le débat doctrinal sert à approfondir la spiritualité. En séance privée on évalue les prédications et les allocutions des divers intervenants, les progrès réalisés. Des séances sont aussi consacrées à des études et des échanges sur le Réveil religieux dans la Bible. Les débats proprement théologiques sont plus rares ; toutefois, des réflexions sont engagées sur les Écritures, tendant cependant à démontrer l'inspiration plénière de la Bible (plénière, c'est-à-dire

102. Procès-verbaux des *Conférences des Églises évangéliques du littoral de la Méditerranée*. Livre I, rapports de 1867 à 1884, 1^{ère} réunion. (Archives personnelles).

103. *Ibid.*

104. *Ibid.*

105. David ESPENETT, *Lettre à nos serviteurs, les véritables étrangers*, Nice, imp. Gauthier, 1870. Les deux autres ont été écrites par Pilatte et le pasteur Delapierre de Menton,

totallement inspirée par Dieu). Ces séances se terminent souvent dans les larmes, chaque prédication devant provoquer une vive émotion. La première prédication de Pilatte est une réflexion sur la tristesse : lors de la deuxième séance de la Conférence, il conduit une méditation au titre quelque peu obscur « *La tristesse qui est selon Dieu produit une repentance à salut dont on ne se remet jamais ; mais la tristesse de ce monde produit la mort* »¹⁰⁶. Il est souligné que cette prédication avait en toile de fond le décès de son épouse. Le compte rendu indique que Pilatte accepte le poids de « cette rude dispensation comprenant les intentions de son Père céleste, bénissant la verge qui l'a frappé, l'identifiant avec son Dieu dans l'horreur qu'il éprouve pour le péché et la nécessité où il se trouve, ce Dieu tout sage, d'infliger à son enfant une punition temporelle, légère, temporaire, pour lui éviter un châtiment éternel. » Le thème de la tristesse dont l'homme doit faire preuve et à laquelle il ne peut se soustraire, le péché dont il doit se repentir sont les sujets privilégiés, récurrents, déclinés sous toutes les formes. L'examen de conscience est de mise. Tous les participants se livrent à cet exercice ; ainsi l'un d'eux déclare : « Je croyais faire quelque chose, je vois maintenant que je ne fais rien [...] Il faut un Réveil, soupirons après Lui, attendons-Le comme on attend une grande délivrance¹⁰⁷. » Les admonestations ne manquent pas : « il faut demander à Dieu qu'il convertît (*sic*) les convertis », car une conversion n'est jamais définitivement acquise. Leur « doctrine » est claire : « [...] Il faut se référer à l'inspiration plénière de la Bible¹⁰⁸. » Les séances commencent et se terminent par des cantiques, des prières, des pleurs. Pilatte ne participera qu'à quelques séances. Mais il aura donné l'impulsion, car elles continueront jusqu'en 1900.

La démission de Pilatte

À partir de 1870, à la suite de graves difficultés financières, l'Église évangélique de Nice est en crise. Si l'hiver le temple est rempli, le nombre des membres permanents ne cesse de diminuer. Les activités de Pilatte sont par ailleurs entrecoupées d'arrêts pour cause de fatigue, de maladies et de voyages. Cela fait plusieurs années qu'il renonce à son salaire. En 1873, il peut à nouveau reprendre sa charge et il se rend encore au synode de Mazamet à ses propres frais. En 1874, trouvant cette situation anormale, le conseil presbytéral estime que son salaire doit être rétabli. Le montant alloué est de 4 000 francs par an. Pilatte accepte sous réserve que cela n'affectera pas le budget de l'Église et exige que cette somme soit réduite si besoin était, afin d'équilibrer les comptes

106. Procès-verbaux des *Conférences des Églises évangéliques du littoral de la Méditerranée*. *Op. cit.*, p. 2.

107. *Ibid.*

108. *Ibid.*

de fin d'année. Mais l'Église a changé, des amis sûrs ont disparu¹⁰⁹. En 1875, les tensions au sein des membres du Conseil débordent sur la cohésion de la communauté : diminution des membres, diminution des recettes, opposition à l'autoritarisme de Pilatte et à ses positions politiques qui mettent à mal l'unité tant préconisée. Ces problèmes amènent certains membres à souhaiter le rattachement à la Table vaudoise, d'autres s'y opposent. Le pasteur Alzas, venu en renfort, démissionne « pour convenances personnelles » sans donner plus de précisions. Pilatte se retrouve seul et découragé. La recherche d'un pasteur pouvant l'aider n'apporte pas les résultats escomptés. Suite à un nouveau problème de santé, il demande un congé de trois mois pour permettre son rétablissement. Survient alors un différend au sujet de la gestion de l'Asile évangélique qui déborde sur la question de l'Église, les administrateurs de l'Asile étant membres de l'Église. La situation s'emballe, le pasteur Édouard Monod, qui avait dans un premier temps accepté la vacance, refuse le poste arguant que la situation est trop précaire. Ce refus sonne le glas de la communauté comme entité indépendante. Lors de l'Assemblée générale les membres s'affrontent sur la question de la constitution et du contrôle de la gestion ; Pilatte est contraint de démissionner. Il met ainsi fin à sa carrière de pasteur de l'Église indépendante de Nice tout en restant profondément attaché à la Table vaudoise. La dissolution de l'Église est alors votée ainsi que la remise de l'Œuvre à la Table vaudoise, à l'unanimité moins une voix. Doit-on supposer que c'est celle du pasteur ? Pilatte assistera cependant à la dernière séance du conseil du 21 février 1876.

IV. Autres aspects de l'activité de Pilatte à Nice

Pilatte journaliste politique¹¹⁰

L'autre passion de Pilatte est le journalisme et plus particulièrement le journalisme politique qu'il exerça parallèlement à son apostolat jusqu'à sa mort. Tous les articles paraissant dans les journaux auxquels d'une manière ou d'une autre il est lié ne sont pas signés. Tout au plus peut-on en retenir ce que furent ses penchants politiques, qui semblent cependant fluctuer au gré des options de la municipalité et de la nation. Il écrit dans plusieurs journaux locaux mais aussi dans des périodiques nationaux et étrangers. Le pasteur instaure une

109. H. DRAUSSIN, *op. cit.* p. 377

110. Outre les journaux évoqués, Pilatte écrit des articles pour divers journaux étrangers, la *Buona Novella* de Turin et des journaux américains dont il reste le correspondant : *The Church Review and Ecclesiastical Register*, *The Independant* déjà cités. Un article intitulé *Confessions de France* paru dans *Evangelical Christendom* dévoile sa vision pessimiste de la société française, la corruption des mœurs, l'obscurantisme, le rationalisme, qui ont provoqué « l'ire de Dieu ».

nouvelle manière de faire du journalisme. Dans ses articles, il développe une pensée qui délibérément s'expose à des contradictions possibles, pour s'ouvrir à une discussion qui permet d'améliorer et de peaufiner en permanence sa réflexion. Si elle est critique, elle est donc critique aussi en relation avec elle-même. Son style incisif, argumentatif, rigoureux, vigoureux, détaché de toute diplomatie ecclésiastique, s'abstient de la langue de bois. Républicain, il ne se montre pas toujours prudent dans ses déclarations. Excessif et même injuste dans ses jugements - il lui arrive de le reconnaître - comme dans une de ses lettres à Meille qui a refusé la publication d'un article dans la *Buona Novella*, périodique protestant de Turin qu'il a créé en 1855¹¹¹. Lorsqu'il prépare son ouvrage sur l'évangélisation de l'Italie, en réponse à son ami Meille qui conseille une certaine retenue, il spécifie que son prochain livre « n'est pas de la controverse mais un petit traité *ex professo* sur la matière. Je pense bien que son contenu déplaira à plusieurs, mais je compte sur les meilleurs suffrages¹¹². »

La réunion du Comté à la France a contribué à y renforcer les opinions séparatistes¹¹³. Dans ce territoire qui se dit « annexé », la politique est encore affaire familiale et reste archaïque. Les partis « niçois » s'opposent aux partis « français » qui ne supportent pas les traditions et coutumes juridiques de l'époque sarde. Plusieurs discours coexistent donc au cours de cette période : ceux des séparatistes italiens et garibaldiens, les « italianissimes », des particularistes non-séparatistes et bonapartistes, des républicains et des bonapartistes « d'outre-Var » comme on les nomme dans le Comté. Le paysage politique s'en trouve donc particulièrement éclaté et complexe, la dichotomie droite/gauche se trouvant fragmentée par ces distinctions¹¹⁴. Tout au long des années 1860-1868, l'administration niçoise se préoccupe cependant surtout des « italianissimes », c'est-à-dire des partisans du retour de Nice à l'Italie. Le rapport de l'Avocat général d'Aix-en-Provence indique que se développent à Nice d'inquiétantes tendances hostiles à la France. Elle ne s'oppose cependant pas aux particularistes, ni à l'expression d'une certaine italianité. Nous évoquons ici quelques journaux dans lesquels Pilatte a été particulièrement impliqué. S'il est malaisé de discerner sa position politique tant les articles, le plus souvent, ne sont pas signés, il est toutefois possible de distinguer la politique générale de ces revues et à en tirer quelques conclusions.

111. Arch. TV, Lettre de Pilatte à Meille du 10 février 1858.

112. Arch. TV, Lettre de Pilatte à Meille du 14 février 1861.

113. Henri COURRIÈRE, « Les troubles de février 1871 à Nice », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], vol. 74 | 2007. URL : <http://cdlm.revues.org/index2693.html>.

114. Henri COURRIÈRE, « Les enjeux d'un discours. Particularisme et politique à Nice de 1860 à 1900 », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 77 | 2008. URL : <http://cdlm.revues.org/index4382.html>

La Revue de Nice

C'est en 1859¹¹⁵ que Léon Pilatte avec Auguste Burnel, considéré comme l'un des meilleurs journalistes locaux profrançais, achètent la *Revue de Nice*. Le pasteur fait partie des rédacteurs, la *Revue* change alors de ton ; de chronique mondaine elle devient plus intellectuelle et moralisante et commence à s'intéresser aux petites gens et non plus seulement à la vie aristocratique. Avant 1860, la *Revue* semble favorable à la réunion de Nice à la France. Mais l'annexion a fait entrer la presse périodique dans les limites de la législation française, finalement plus restrictive que sous le régime sarde : les articles politiques sont interdits. L'architecte et archéologue François Brun, membre de l'Église évangélique, en prend la direction en 1863. L'administration niçoise s'efforce alors d'empêcher la *Revue* d'obtenir l'autorisation de publier des articles politiques. Malgré tout la *Revue* (sous les auspices de Léon Pilatte) publie des articles ambivalents sur les conséquences de la présence française. L'article ne plaît pas aux autorités. Pilatte est aussitôt poursuivi en justice, mais les poursuites sont bientôt abandonnées : le commissaire de police indique que Léon Pilatte et François Brun sont incapables de devenir gênants pour l'administration. Malgré cette opinion « favorable », ils n'obtiendront cette autorisation que quatre ans plus tard, en 1867. En attendant, la *Revue* se « protestantise » comme en témoigne l'article du 1^{er} décembre 1863 intitulé *Baptême des cloches*, paru dans la chronique des faits divers, non signé mais l'on y reconnaît l'esprit caustique de notre pasteur. La *Revue* tire alors à 1000 exemplaires l'été, 2000 l'hiver. Pilatte intervient, critique et condamne à nouveau l'orientation politique donnée à Nice, désormais française, par le député Louis Lubonis, président du Conseil général, qu'il forcera, avec quelques amis, à démissionner en 1868. Entretemps il s'associe à la création d'un nouveau périodique : *Le Phare du Littoral*.

Le Phare du Littoral

En 1863 un petit groupe de républicains hostiles à l'Empire crée *Le Phare du Littoral*¹¹⁶, journal libéral, opposé au régime de Napoléon III, qui connaît un succès retentissant pour l'époque : 7500 à 9000 exemplaires¹¹⁷. Parmi les fondateurs, des francs-maçons : les avocats Aloys Funel de Clausonnes, Georges-Honoré Bon, ainsi que des membres de l'Église évangélique, Léon

115. ADAM, PERA0029.

116. *Le Phare du Littoral*, bien que républicain et « français », critique le régime impérial à travers le cas de Nice. Henri Courrière, « Les enjeux d'un discours. Particularisme et politique à Nice de 1860 à 1900 », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 77 | 2008. URL : <http://cdlm.revues.org/4382>.

117. ADAM, PRO691

Pilatte, Victor-Eugène Gauthier¹¹⁸, Édouard Corinaldi¹¹⁹. Quand cet organe de presse est enfin autorisé à se convertir en journal politique, il développe un discours particulariste et accuse les autorités locales d'être responsables de la division entre Français de Nice et Français d'outre-Var. Cet organe républicain soutient Garibaldi, enfant du pays et réfractaire à l'annexion. Le journal se montre très critique vis-à-vis de l'administration niçoise mais aussi envers la religion catholique « pilier du régime ». Il est contre-attaqué par le *Journal de Nice*¹²⁰, quotidien semi-officiel rédigé par des « Français d'outre-Var » (le fleuve restant une frontière symbolique) qui soutient le régime impérial. Au mois de mars 1867, suite à la publication d'un compte rendu de la visite de Pilatte au général Garibaldi à Florence, le *Journal de Nice* porte plainte : l'article est jugé subversif. Le 17 novembre 1867, le pasteur est condamné à 800 francs d'amende et Funel de Clausonnes à 500 francs pour excitation à la haine, mépris du gouvernement et contravention à la loi sur les signatures. *Le Phare* publie alors un article intitulé « Sont-ils contents ? », un article probablement écrit par Pilatte. Le *Journal de Nice* réplique le lendemain par un article signé par Alziary de Roquefort, article d'une extrême virulence contre le pasteur, l'accusant d'être à la solde de Mazzini, le révolutionnaire italien.

Cet épisode lui vaut des ennuis au sein de la communauté protestante ; en tant que ministre de l'Évangile, ne se doit-il pas à une certaine réserve ? Pilatte rétorque qu'en tant que publiciste et citoyen, il est libre de s'exprimer¹²¹. Nous avons les détails de l'affaire grâce à un membre de l'Église, Louis Amiet qui, dans un opuscule d'une quinzaine de pages intitulé « Pasteur ou journaliste, simple question à M. Léon-Rémi Pilatte, pasteur de l'Église évangélique de Nice, par l'un de ses coreligionnaires », conteste ses prises de position. Cette notice évoque le conflit entre Auguste Alziary de Roquefort, directeur-gérant du *Journal de Nice*, et Léon Pilatte. Amiet se place sur la question de la responsabilité du pastorat et de l'apostolat. Comme Alziary de Roquefort, il remet non seulement en question les choix politiques de Pilatte mais aussi son patriotisme, et le met en demeure de choisir entre le pastorat et le journalisme, déniait le fait qu'on puisse être les deux (ce qui est toutefois courant au XIX^e siècle). Il reproche à Pilatte d'être un des principaux rédacteurs du *Phare du Littoral* et d'avoir eu à comparaître « comme journaliste devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation d'excitation à la haine et au mépris du

118. V.-E. Gauthier : né à Lyon le 2 mai 1822, dans une famille protestante du Dauphiné. Il s'installe à Nice en 1863 ; il y décédera en 1879.

119. Corinaldi est le fondateur de l'Œuvre évangélique vaudoise.

120. *Journal de Nice* du 18-11-1867 : article contre L. Pilatte et *Le Phare du Littoral* qui vient d'être condamné par le tribunal de Nice suite à un article paru dans *Le Phare* du 16 novembre 1867.

121. Louis AMIET, *Pasteur ou journaliste, simple question à M. Léon-Rémi Pilatte, pasteur de l'Église évangélique de Nice par l'un de ses coreligionnaires*, Nice, Imprimerie de Cauvin, 1868.

gouvernement et condamné»¹²². «Pilatte, écrit Amiet, agit en divisant les citoyens, en les excitant les uns contre les autres, en voulant faire oublier qu'à Nice, depuis le vote solennel qui a produit l'annexion, il ne peut y avoir, il n'y a réellement que des Français.» Mais le pasteur s'estime en droit, en tant que citoyen, d'émettre un avis sur la société civile. Dans sa réponse il indique qu'il n'est pas un fonctionnaire public¹²³, il souligne son statut de ministre d'une Église libre qu'il oppose au statut des pasteurs de l'Église réformée, payés par l'État et considérés comme des fonctionnaires. Une Église libre dont «(les) pasteurs ne sont nommés, ni salariés par le gouvernement». Il estime avoir le devoir, même en tant que pasteur, de s'occuper de politique: «nul n'a le droit de contester mon droit de penser et d'écrire!». Quoi qu'il en soit, ces lignes écrites par Amiet attestent le fait que certaines prises de position de Pilatte sont contestées au sein de la communauté évangélique niçoise par des membres influents. Dans sa réponse, Pilatte s'insurge contre le manque de liberté de la presse et les entraves à la diffusion de l'Évangile de Jésus-Christ. Toutefois, devant la polémique suscitée au sein des membres de l'Église, et du conseil presbytéral, par son article et sa condamnation, il remet sa démission; celle-ci est refusée. Les tensions ne sont pas apaisées pour autant. Saint-George, membre influent de l'Église et ami de la première heure, en désaccord avec Pilatte, se démet de ses fonctions¹²⁴, quitte Nice et s'installe à Menton. Il est vrai que leurs positions proprement religieuses divergeaient.

La conscience du peuple niçois, livre écrit en 1869 par Augustin Galli, relève que *Le Phare* «tourne ses feux contre notre maire député» François Malausséna¹²⁵. Les citations du *Phare du Littoral*, reprises par Henri Courrière, relèvent qu'à partir de 1870, le journal prend une position nettement séparatiste, souhaitant une autonomie politique; les mouvements irrédentistes perdurent. L'Empire étant très affaibli, pour essayer de se renforcer Napoléon III a décidé d'organiser un plébiscite ambigu par lequel il souhaite conforter sa position. La question soumise à plébiscite le 8 mai 1870 est: «Le peuple approuve les réformes libérales opérées par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870». *Le Phare* fait campagne pour le non. Pilatte démissionne. Il est plus que probable qu'il ne souhaite

122. Louis AMIET, *ibid.*, p. 4.

123. Jean-Michel LENIAUD, *L'Administration des cultes pendant la période concordataire*, préface de Claude Boyard, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1988. Position corroborée par Jean-Michel Leniaud: «il est imprudent d'écrire que les ecclésiastiques de l'époque étaient des fonctionnaires, cette notion ne paraît pas pleinement adaptée à la question des cultes quoique l'État ait souvent eu la tentation de les considérer comme tels quand celui-ci y trouvait son compte».

124. Arch. TV, Procès-verbal du conseil presbytéral du 14 décembre 1868.

125. Cf. Augustin GALLI, *La conscience du peuple niçois*, Nice, Imp. Caisson et Mignon, 1869. p. 15-18: «Français d'hier, les Niçois sont encore italiens comme le fer rouge extrait du feu, qui pour longtemps conserve encore son ardeur. [...] Le pays a une religion d'amour pour l'Italie.»

pas souscrire au mouvement séparatiste ; toutefois, entretemps, il a fondé un nouveau journal chrétien : *L'Église Libre*, distribué dans toute la France.

L'Église Libre

En 1868, Pilatte est chargé par la Commission synodale de l'Union des Églises évangéliques libres de créer un nouvel organe de presse protestant pour remplacer les *Archives du christianisme* qui ont cessé de paraître en 1867, et diffuser des idées religieuses. Le journal prend le nom de *L'Église Libre* et reçoit des subsides de l'Union. Toute la famille, domestiques compris, contribue à sa publication et à sa diffusion. *L'Église Libre* devient rapidement l'un des plus importants organes de la presse protestante et se qualifie d'« organe orthodoxe et indépendant des Églises libres et de la liberté des Églises » ou encore « Journal de la liberté des Églises, l'Église est libre quant à la Foi orthodoxe, quant à l'Ordre ecclésiastique presbytérien-synodal, quant à la politique républicaine »¹²⁶. Il tire de 1 300 à 1 500 exemplaires. Le premier numéro sort le 1^{er} janvier 1869. Il a diffusion nationale, et paraît le vendredi. Les thèmes de cette année-là sont essentiellement religieux, écrits pour l'édification, la médiation ; l'accent est mis sur la conversion. Quelques informations sur les Églises sœurs, les sociétés évangéliques, les institutions protestantes, une toute petite chronique politique étrangère à tout débat, un courrier des lecteurs. Concernant les questions religieuses, il est d'esprit séparatiste, rejette la tutelle de l'État et n'accepte pas que celui-ci ratifie les nominations des pasteurs ni celles des conseillers presbytéraux ; pour Pilatte, la loi de Germinal est une loi de servitude¹²⁷. On y rencontre, entre autres, les plumes des pasteurs Charles Luigi, alors à Marseille, et d'Hippolyte Draussin, ses fidèles amis, ainsi que de quelques correspondants de pays étrangers. Cette collaboration lui permet de diversifier ses rubriques (hygiène, agriculture, quelques biographies, etc.) et de consacrer plus d'espace à la politique intérieure et extérieure de la France, ce qui lui est reproché par la Commission de l'Union¹²⁸, dont les intentions ne sont pas de subventionner un journal politique. Il est vrai que certains de ses collaborateurs prennent la défense des ouvriers lors de grèves¹²⁹. On note une indéniable liberté de ton, une grande indépendance concernant le traitement des sujets. Par la variété des articles abordés, *L'Église Libre* expose, défend et parfois combat, les tendances théologiques et religieuses protestantes de son temps, parfois en avance (le Lesotho, l'Algérie), parfois assez conservateur (le travail des femmes, leur place dans les assemblées d'Églises). Notons qu'il y aborde peu les questions niçoises, qu'elles soient religieuses ou politiques.

126. *L'Église Libre* du 15 décembre 1876.

127. *L'Église Libre* du 3 mai 1869.

128. *L'Église Libre* du 6 janvier 1872.

129. *L'Église Libre* du 23 décembre 1881 – Article signé H. Draussin.

Preuve de sa réussite, le journal ne s'éteindra pas à la mort de Léon Pilatte et sera publié jusqu'en 1926.

Le Réformateur anticlérical et républicain

Ayant cessé ses fonctions de pasteur, Pilatte fonde à Paris, en 1878, un journal intitulé *Le Réformateur anticlérical et républicain*¹³⁰, qu'il souhaite quotidien, protestant et populaire, «destiné à combattre le papisme et l'incrédulité matérialiste». Il paraît le 1^{er} mai. Cette initiative se révèle bien vite un échec et, au bout de trois semaines, il est obligé d'en constater la faillite¹³¹ : manque d'abonnés et une trop grande prise de risque. Pressensé se retire du conseil d'administration. Pilatte ne donne pas sa version des faits, afin de ne pas mettre en cause, écrit-il, des personnes qu'il connaît bien. Mais la situation l'affecte. Dans une lettre datée du 13 août 1879¹³², par laquelle il répond aux marques d'affection de son ami Meille, il évoque l'injustice qui lui est faite : «Si le sacrifice rapporte ce qu'il m'a coûté, ce ne sera pas peu ; quoi qu'il en soit, je suis content de l'avoir fait. Plus les charges que j'avais à faire peser sur d'autres étaient accablantes et plus j'ai senti combien la cause de l'Évangile en souffrirait. J'aurais triomphé, mais à quel prix ? J'aime mieux porter le poids de beaucoup d'injustices que de me faire justicier.» C'est néanmoins une amère déception pour le pasteur, et un désastre financier.

*L'Indépendant des Alpes-Maritimes*¹³³

Quelques années plus tard, Pilatte récidive. L'article 68 de la loi relative à la liberté de la presse du 29 juillet 1881 offre des possibilités pour créer de nouveaux journaux. Il fonde alors *L'Indépendant des Alpes-Maritimes, Journal Républicain*, un organe de presse à la vie éphémère. La première publication a lieu le 3 octobre 1881 et la dernière en mars 1882. Le ton, bien sûr, est polémique ; le journal est très critique vis-à-vis des manifestations religieuses catholiques à l'image de l'article du 4 octobre 1881 intitulé *Un Mortara à Thonon*¹³⁴. Mais il ne s'arrête pas là, c'est aussi la politique locale qui est la cible

130. <http://www.sudoc.fr/153180579>.

131. Charles LUIGI, Hippolyte DRAUSSIN, *op. cit.*, p. 65.

132. Arch. TV, Lettre de Pilatte à Meille.

133. ADAM, PRO418.

134. «Mortara à Thonon» ainsi nommé d'après l'affaire Edgardo Mortara (Bologne, 27 août 1851 – Bressoux, près de Liège-Belgique, 11 mars 1940) : un garçon juif de 6 ans, vivant à Bologne, ville des États Pontificaux en Italie qui, après avoir été baptisé par sa nourrice, fut enlevé par les autorités papales en 1858 pour être élevé au sein de la religion catholique. L'affaire fit grand bruit tant en Italie qu'à l'étranger.

de sa virulence, principalement le maire de Nice Alfred Borriglione¹³⁵, homme de gauche auquel il reproche son clientélisme¹³⁶.

Pilatte cible de journaux niçois

Les diverses prises de position de Pilatte, tant dans ses conférences que dans ses articles, ne passent pas inaperçues. Il fut de temps à autre la cible des journaux satiriques de Nice. Le 1^{er} mars 1881, un article intitulé « Conférence fantaisiste » publié dans le journal *Le Rabelais* – revue politique et littéraire sans grand intérêt de l’auteur satirique Henry Hardy-Polday – met en scène un personnage, « Monsieur de La Pierre Ponce », qui est une allusion transparente à Léon Pilatte et à sa verve de polémiste. L’article est publié à la suite d’une conférence qu’il vient de tenir sur les jeux à Monaco¹³⁷. Polday en fait une caricature virulente dans un article intitulé “Conférence fantaisiste”. Pilatte réplique. Hardy réitère sa harangue. Le 14 mars, Pilatte dépose plainte pour injure et diffamation ; il réclame 10 000 francs de dédommagement. Mais la défense est assurée par un avocat de grand renom, Conduzorgues de Lairolle, (à noter qu’il est protestant et fait partie de l’Église vaudoise de Nice) et le Tribunal de première instance ramène la peine à une somme de 250 francs. Polday est condamné à publier le jugement dans sa revue et dans le journal *Le Petit Niçois*. Mais Polday ne s’arrête pas là, il réplique à nouveau le 1^{er} avril, publiant *in extenso* le jugement correctionnel, non sans ajouter quelques commentaires peu amènes. Plus grave, il sous-entend que l’ancien pasteur louait des logements ou garnis sans respect pour les locataires. Quelque temps plus tard, le même échetier fustige un pasteur (sans le nommer), l’accusant d’être un hôtelier peu scrupuleux licenciant ses employés sans état d’âme. Une réponse encore à la conférence de Pilatte où il avait abordé cette question. Il est cependant probable que Pilatte ait été intéressé dans la construction d’un ou deux hôtels et qu’il en fut propriétaire. Nous trouvons également la condamnation de L. Robini, gérant du journal *Le Contrebandier*, pour diffamation à l’encontre du pasteur Pilatte. Il est vrai que la police veille à ce que les journaux restent dans certaines limites.

135. ADAM PRO418. Il ressort de ces divers journaux que la famille de Pilatte fut longtemps impliquée dans l’imprimerie.

136. LÉON PILATTE, *Le triomphe du 9 janvier, Lettre à M. Borriglione*, Imp. de V.-E. Gauthier. Nice. 1881.

137. Nous ne possédons pas le texte de cette conférence, celle-ci ayant été entièrement improvisée. On en trouve le résumé sur *gallica.bnf*, *Le jeu public et Monaco*, Chap. IX. Docteur Pierre-Inès Prompt, 1882.

L'école Sainte-Philomène

Dans la région, l'on voit fleurir des sociétés de missionnaires, venus de France, de Genève ou encore d'Angleterre, et leur nombre augmente énormément en ce dernier quart de siècle. Vu leur prolifération il est impossible de faire un état des lieux précis. Souvent il y a concurrence entre les évangélistes. La notion même d'évangéliste est devenue floue, voire ambiguë. Pilatte avait publié en 1873 une brochure, *Aux Jeunes Hommes chrétiens, le poste d'honneur*¹³⁸, pour encourager les jeunes à s'engager dans l'évangélisation. En 1875 il décide donc de créer une école pour futurs évangélistes et colporteurs bibliques : l'École Sainte-Philomène. Partant du constat que la Société centrale d'évangélisation ainsi que la Société évangélique sont en déficit de personnel et que les facultés de théologie ne sont pas en mesure de former suffisamment de diplômés pour combler les vacances de postes. Pilatte souhaite une école selon des idées qu'il estime nouvelles, pour une meilleure formation des futurs évangélistes¹³⁹. Il dénonce les procédés d'évangélisation traditionnels mais c'est surtout à l'incontestable anarchie dans les collectes qu'il s'en prend. Il n'est pas le seul : un certain nombre de pasteurs des Églises dites « officielles » ou « historiques » se plaignent des collecteurs envoyés par les sectes « darbystes » et « autres salutistes »¹⁴⁰, qui sont nombreux dans la région. Selon eux, mais aussi selon les rapports de police de l'époque, ceux-ci jettent la confusion dans l'esprit de la population catholique par la diversité de leurs doctrines. Tous, prédicateurs ou évangélistes, sont concurrents, travaillant sur le même terrain ; une situation qui crée des controverses, voire des querelles, qui n'inquiètent pas seulement les autorités. Aux yeux de Pilatte le manque de formation des évangélistes est un des facteurs de l'échec de l'évangélisation dans les Alpes-Maritimes et en Italie. Une définition de l'évangéliste lui semble donc nécessaire et plus encore, la « moralisation » de la fonction.

L'école fondée par Pilatte est installée dans une propriété, appelée Villa Sainte-Philomène, mise à sa disposition par une amie. Elle est située sur la colline de Rimiez, à quelques kilomètres de la ville, il s'y rend le plus souvent à cheval¹⁴¹. C'est une propriété de sept hectares dont il aime à s'occuper. Un potager produit des légumes pour les élèves et les professeurs. Le règlement est à l'avant-garde sur certaines questions : les étudiants sont priés de fumer dans le jardin et non dans les locaux. Dès son ouverture, douze étudiants pensionnaires, dont l'âge varie entre 19 et 44 ans, se sont inscrits. D'origines

138. Léon PILATTE, *Aux Jeunes hommes chrétiens, le poste d'honneur*, Nice, Imp. Gauthier, 1873.

139. Hippolyte DRAUSSIN, *L'École de Nice Sainte-Philomène, Histoire d'une école d'évangélistes, 1874-1886, Cahiers de l'Évangélisation n° 7*, Paris, Société centrale évangélique, 1928.

140. Léon PILATTE, *L'Église Libre* des 6/02/1885 et 13/02/1885.

141. La villa Sainte-Philomène existe toujours. Actuellement propriété privée, on peut la voir dans le quartier de Rimiez (Nice).

sociales diverses, souvent modestes, appartenant soit à l'Église réformée soit à l'Église libre, ils viennent de Suisse, de Belgique ou des Vallées vaudoises. La discipline est stricte et, durant le professorat de Draussin, quinze élèves seront renvoyés pour inconduite, mauvais caractère ou incapacité. Sans atteindre le niveau des études de théologie des facultés, l'enseignement et les programmes sont sérieux. L'école est gratuite et fournit les livres, les élèves n'ont à leur charge que les vêtements et le blanchissage. Pour y entrer, ils sont soumis à un examen rigoureux¹⁴². Pilatte donne des cours de lecture, d'élocution, et surtout des cours de controverse ou « exposition et réfutation des erreurs de l'Église romaine » d'apologétique, d'homilétique, d'exégèse, et des cours théoriques et pratiques d'évangélisation. Les étudiants qui sortent de cette école sont évangélistes, certains deviennent pasteurs. Mais, petit à petit, le nombre des candidats va en diminuant. Selon le procès-verbal des *Conférences*, l'école doit fermer en 1886 à cause de la concurrence d'une école d'évangélistes qui s'est ouverte à Marseille. Pilatte estime qu'il n'a pas atteint ses objectifs par manque de subsides. Il semble que c'est à cette époque qu'il abandonne définitivement ses activités proprement pastorales.

Après 1875

Après ses deux démissions, de l'Asile évangélique puis de l'Église évangélique de Nice en 1875, Pilatte ne cesse pas, pour autant, ses diverses activités mais évite de se mêler des affaires tant de l'Asile que de l'Église¹⁴³. Cependant, les « tracasseries » contre les protestants continuent. Lorsque les évangélistes Dedieu et Paulet, en 1874, sont traduits en justice pour délits de réunion illicite au Muy (Var), Pilatte prend en main leur défense. Dans le contexte politique de « l'ordre moral » et de la tentative de restauration monarchique mise en œuvre par la droite, ils sont poursuivis en vertu des articles 291 à 294 du Code pénal pourtant théoriquement abrogés. Le tribunal de Draguignan¹⁴⁴ se montre clément, leur appliquant le minimum de la peine. Mais l'affaire ne s'arrête pas là et Pilatte doit continuer à les défendre. Il écrit au ministre de l'Intérieur François de Chabaud-Latour – qui fait partie d'un groupe de laïcs évangéliques très influents dans la direction de l'Église réformée de Paris – qui est aussi président de la Société biblique, pour tenter d'obtenir un sursis à l'exécution de leur peine. Il se plaint de ce que des évangélistes et colporteurs protestants sont encore objets de poursuites. Il gagne en appel mais le préfet fait appel *a minima*¹⁴⁵ et le ministère public demande à la cour d'appel d'Aix-en-Provence d'aggraver la peine. Celle-ci confirme le premier jugement.

142. Arch. TV, Lettres de Léon Pilatte 1856-1872, et lettre de 1881.

143. Arch. TV, Réponse de Pilatte à Meille qui lui demande des conseils pour son fils.

144. Draguignan est alors le chef-lieu du département du Var.

145. Appel que le ministère public interjette quand il croit que la peine appliquée est trop faible.

Le 19 février 1875, Pilatte intervient encore auprès du ministre de l'Intérieur, l'arrêt est alors cassé par la cour de cassation et un nouveau jugement est remis au 4 mars 1875 à Nîmes. Continuant son combat contre les jeux de hasard, il publie en mars 1877 ses *Remontrances à S.A.S. Charles III, prince de Monaco*¹⁴⁶, dans lequel il s'attaque aux jeux publics de la Principauté, dix-neuf pages de jugements et blâmes pour avoir fait de la principauté un territoire « de profit et de honte » avec une admonestation à supprimer définitivement les établissements de jeux car « le châtiment est là ». Pilatte est condamné à 4000 francs d'amende pour insulte à un souverain étranger¹⁴⁷.

On retrouve Pilatte en première ligne lors des élections municipales de 1881. Pilatte dénonce une fois de plus les pratiques électorales niçoises. Dans un opuscule intitulé *Lettre à Borriglione*, daté de 1881¹⁴⁸, il évoque ses rendez-vous avec le maire-député concernant l'élection du 9 janvier 1881 où Borriglione se présente comme le patron de la liste du Comité central républicain¹⁴⁹. Pilatte y fustige l'organisation quelque peu sommaire des élections et « l'escamotage et la corruption du suffrage universel »¹⁵⁰; et il dénonce les méthodes clientélistes, l'affairisme et la corruption électorale. À nouveau, en 1885 il conteste l'administration de la Ville lors d'une réunion électorale; un de ses fils est à ses côtés¹⁵¹. Il sera une fois de plus critiqué pour ses positions mais il défend son investissement en politique, soulignant que c'est affaire d'inclination personnelle. La position de Pilatte est donc diversement appréciée. Quoi qu'il en soit, républicain, il a combattu l'Empire et sa politique, ce qui a pu paraître peu francophile à ses contemporains.

Les dernières années

À l'aube de sa vieillesse, son frère aîné César le rejoint. En 1885, Pilatte participe à l'impression de *Souvenir du 2^e centenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes, 1685-1885*¹⁵². Mais sa santé de plus en plus précaire l'oblige à se rendre en cure à Vichy en 1886. En 1889 il entreprend un voyage au Lautaret, en passant par Vichy et Paris. Il trouve encore le temps de traduire un livre: *L'oppression des provinces baltiques. Appel à l'honneur du protestantisme par un*

146. LÉON PILATTE, *Remontrances à son Altesse sérénissime Charles III, prince de Monaco*, Nice, Imprimerie Gauthier, 1877.

147. Charles LUIGI, Hippolyte DRAUSSIN, *Léon Pilatte, Œuvres choisies. op. cit.*, p. 97.

148. LÉON PILATTE, *Lettre à Borriglione*, Nice, Imprimerie V. Gauthier, 1881, p. 14.

149. LÉON PILATTE, *ibid.*, p. 3.

150. LÉON PILATTE, *ibid.*, p. 13.

151. Charles LUIGI, Hippolyte DRAUSSIN, *op. cit.*, p. 84

152. *Souvenir du 2^e centenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes, 1685-1885*. Paris, Fischbacher, 1885.

*habitant de ces provinces*¹⁵³. En 1891 il se rend une dernière fois à Vichy, où il est atteint d'une « attaque d'apoplexie » (on appelait ainsi soit l'infarctus soit l'hémorragie cérébrale) qui le rend hémiparétique. À force de volonté il recouvre l'usage d'une main et de la parole. Il regagne Nice mais, au début de l'année 1893, son état s'aggrave. Il meurt le 31 mars 1893, un Vendredi saint. Pilatte est inhumé dans le caveau familial situé dans le carré protestant du cimetière du Château. Selon ses volontés, il eut un enterrement de la plus grande simplicité et il est désigné sur son tombeau par les simples initiales L.P., suivies de ses dates de naissance et de décès. Son ami le docteur Murray Mitchell présida son enterrement où seul l'Évangile fut annoncé.

Conclusion

Lire les articles de Léon Pilatte, c'est suivre l'évolution de la société et ses attermoissements sur bien des sujets sociaux et religieux traités au XIX^e siècle. Pilatte nourrit sa réflexion en mettant en corrélation les débats des divers partis – et surtout des autorités catholiques – avec les écrits bibliques. Il combat le catholicisme dont il ne laisse passer aucune des contradictions ou « superstitions »¹⁵⁴. Il combat le communisme parce qu'il ne peut apporter le Salut, étant incapable de donner aux hommes, naturellement mauvais, une société idéale; seul l'Évangile peut conduire à une transformation de l'homme. Il combat les sectes parce qu'elles sont déviantes, mentent et sont étroites d'esprit.

Les opinions à son égard sont contrastées. C'est une personnalité hors du commun, peut-être même démesurée, riche et qui intrigue. Certains le disent d'un caractère absolu, autoritaire, tandis que d'autres, tel Draussin¹⁵⁵, le décrivent comme un homme bienveillant, cordial, respectueux. C'est un ami fidèle et attentif, préoccupé par le devenir des suffragants qu'il a reçus à Nice ainsi que de leur santé: il donne des conseils pour que les prédicateurs ménagent leur voix¹⁵⁶. Cependant, on ne peut que constater que Pilatte est en butte à toutes sortes de difficultés relationnelles. Il doit souvent s'expliquer sur ses écrits, ses affirmations, ses procédés. Toutefois ce sont les institutions et les dogmes contre lesquels il se bat; plus rarement contre les hommes. Tous lui reconnaissent des prédications d'une puissance peu commune, possédant à fond la rhétorique du discours dans une langue châtiée, sachant moduler sa

153. Léon PILATTE, *L'oppression des provinces baltiques appel à l'honneur du protestantisme par un habitant de ces provinces*, Paris, Fischbacher, 1890.

154. En 1891, signalons que Pilatte y signe encore deux éditoriaux concernant l'encyclique *Rerum Novarum*, fustigeant une fois de plus l'indifférence de la papauté quant à la question sociale. Fidèle aux engagements de sa jeunesse, il défend la cause ouvrière contre les abus des classes dirigeantes.

155. Charles LUIGI, Hippolyte DRAUSSIN, *op. cit.*

156. Arch. TV, Lettres de Léon Pilatte, 1856-1872 et lettre du 7 octobre 1856 à Meille.

voix, varier le ton, s'animent ou au contraire s'apaisant quand il faut faire appel à l'émotion. Sans aucun doute sa liberté de parole, son esprit d'indépendance lui valurent quelques ennemis. Il est effectivement réfractaire à toute forme d'autorité. Passionné, parfois excessif il a des idées sur tout, y compris sur la taille des oliviers qui se trouvent à l'école Sainte-Philomène. Il est souvent en avance sur son temps (l'indépendance des colonies) tout en gardant sur certains sujets (les femmes) des idées très conservatrices. Particulièrement attaché à son indépendance quand on conteste ses activités, ses idées et ses engagements politiques, il remet sa démission, ce qui lui est arrivé à plusieurs reprises. Mais en dépit de maladresses, d'une santé précaire, d'une fatigue chronique, il trouve son énergie dans la mission dont il se sent investi, l'évangélisation; il assume de ce fait tous ses échecs. C'est aussi un homme généreux: lors des difficultés financières de l'Église de Nice, il renonce à son salaire. Rappelons toutefois qu'il a hérité d'une fortune conséquente à la mort de son épouse. Son engagement n'est cependant pas une fermeture car il fréquente des hommes qui semblent être loin de ses convictions religieuses lorsque ceux-ci se trouvent être de bonne foi. Il est ouvert aux religions monothéistes, comme en attestent divers articles et l'on note un profond respect pour tout homme de bien, de quelque religion qu'il soit. Formé à la Maison des Missions¹⁵⁷ à Paris, il semble toutefois que ce soit plus un créateur, un fondateur (comme on peut le constater: ses journaux, l'École Sainte-Philomène, ses conférences...) qu'un gestionnaire.

Il reste bien des interrogations à propos de Léon Pilatte. Comme indiqué au début de cet article, il détruisit toutes ses archives avant sa mort. Fut-il franc-maçon? Pour y répondre, il faudrait interroger les archives des loges. Au XIX^e siècle la maçonnerie est très présente dans le pays niçois. Les maçons sont actifs dans la presse et la vie politique locales. Nombre de ses relations, tant amicales que professionnelles le sont et, dans le comté au XIX^e siècle, la franc-maçonnerie est encore opérative.

Aujourd'hui que reste-il de son héritage? Un bâtiment: le temple devenu salle de vente, la Fondation de l'Asile évangélique, (aujourd'hui la Fondation gère une maison de retraite, une maison d'accueil spécialisé et un foyer logement), sans oublier l'Église réformée de Nice fondée en 1902, par son fils Édouard, médecin, avec l'appui d'Hippolyte Draussin, l'ami et collaborateur de Léon Pilatte. Pour la défense de leur projet, ils se sont référés au pasteur à quelques reprises car il s'agissait, par la création d'une Église réformée française, d'une rupture douloureuse avec l'Église vaudoise¹⁵⁸.

157. Pour le Réveil religieux et la mission, voir Jean-François ZORN, *Le Grand siècle d'une mission protestante. La mission de Paris de 1822 à 1914*. Paris, Karthala, 1993.

158. L'Église vaudoise perdura jusqu'en 1939 quand elle dut quitter Nice suite à la déclaration de guerre.

RÉSUMÉ

Cet article relate la vie et l'action du pasteur Léon Pilatte à Nice. En effet, dès 1856 il prend en main l'Église naissante dans un contexte politique particulièrement difficile. Pasteur à la forte personnalité, homme libre, Pilatte ne se laisse enfermer dans aucune école. C'est un citoyen confronté aux nombreux changements de régime de ce temps dans une région qui, à la suite de sa réunion à la France, rencontre beaucoup de difficultés à s'adapter à son nouveau statut. Pasteur mais aussi homme de plume, passionné de journalisme, Léon Pilatte crée et dirige plusieurs revues et journaux dans lesquels il expose ses opinions sur des sujets assez divers.

Mots clés : Léon Pilatte – Table vaudoise – Unité italienne – Nice – Œuvres d'évangélisation.

SUMMARY

This article narrates the life and work of pastor Léon Pilatte in Nice. From 1856 on he took responsibility for the new-born Church in a particularly difficult political context. He was a pastor with a strong personality and of independent mind, refusing to be bound to any school of thought. He was a citizen facing the numerous régime changes of his time, in a region which, following its reunion with France, was encountering many difficulties in adapting itself to its new status. A writer as well as a pastor, and an enthusiastic journalist, Léon Pilatte founded and directed several magazines and newspapers in which he expressed his views on many and varied subjects.

ZUSAMMENFASSUNG

Dieser Artikel erzählt das Leben und das Wirken des Pastors Léon Pilatte in Nizza. Er nahm ab 1856 in einem schwierigen politischen Umfeld die entstehende Kirche in die Hand. Als starke Persönlichkeit und freier Mann lässt sich Pastor Pilatte keiner Schule zuordnen. Er ist ein Bürger, der mit den verschiedenen Veränderungen der Regierung seiner Zeit in einer Region konfrontiert war, die nach ihrem Anschluss an Frankreich grosse Schwierigkeiten antraf, um sich an ihren neuen Status zu gewöhnen. Als Pastor aber auch Schriftsteller und leidenschaftlicher Journalist gründete und leitete Léon Pilatte verschiedene Zeitschriften und Publikationen, in welchen er seine Meinungen zu verschiedenen Fragen kundtat.